



En collaboration avec



actes des **assises** transfrontalières de la société civile

tenues à l'Université ouvrière de Genève
le samedi 17 mai 2008 de 9h. à 17h

UOG, Place des Grottes 3, 1201 Genève

pour une région sans frontières :

**projet d'agglomération
et libre-circulation des personnes**

La région franco-valdo-genevoise à l'épreuve du
développement durable et de la cohésion sociale

CLE – CEST 18, rue de Montbrillant 1201 Genève

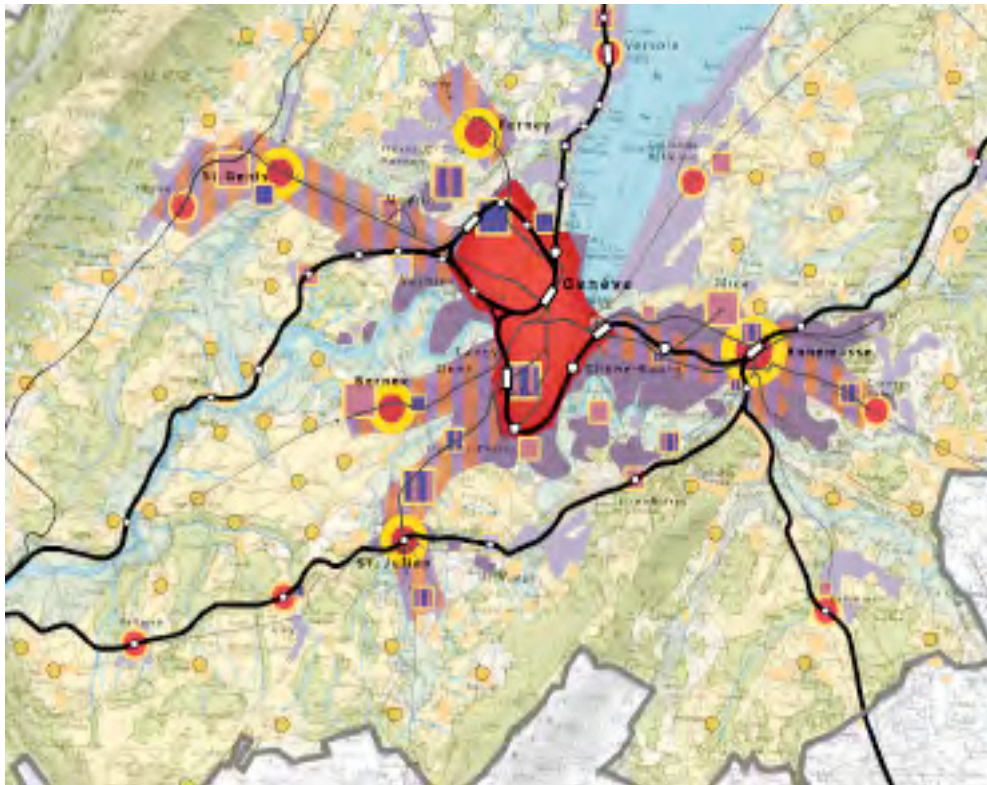
www.cle.li

Table des matières

- **Introduction : la gouvernance**
- **Fiches de présentation:**
 - o n°1 : population
 - o n°2 : emploi
 - o n°3 : chômage
 - o n°4 : salaires et revenus
 - o n°5 : précarité et aide sociale
 - o n°6 : logement
 - o n°7 : infrastructures de transports
 - o n°8 : mobilité
 - o n°9 : gouvernance
 - o n°10 : environnement, santé, cadre de vie
- **Programme de la journée**
- **Compte-rendu des débats**

Annexes :

- **Organigrammes CRFG et du projet d'agglo**
- **Liste de présence**
- **Rencontre trilatérale Genève-Grenoble-Lyon du 16 mai 2008. :**
 - o liste présences et programme
- **Composition de la CEST et du CLE**



LA GOUVERNANCE

1.- En guise de préambule

1.1.- Un enjeu important

Ces assises ont permis de procéder à un début d'état des lieux de l'agglomération. Elles ont été une étape d'appropriation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (ci-après "Projet" ou "PA") par les organisations présentes. Elles ont permis de mieux situer la politique d'agglomération de la Confédération. La manière de conduire le Projet (sa gouvernance), d'en organiser la participation, d'en définir les lieux de décisions ont une incidence concrète sur les résultats. Les lignes qui suivent, sans être une conclusion des assises, mettent l'accent sur le cadre dans lequel se situe le PA. Elles veulent rappeler les lieux et les conditions d'une bonne participation, les centres de décisions. Elles soulignent enfin l'importance de l'information de la population.

1.2.- De la gouvernance à la démarche participative

La gouvernance est un concept relativement récent avec des définitions diverses chargées de sens qui font débat. Comme pour d'autres termes, le "développement" par exemple, la gouvernance se complète de qualificatifs : la "bonne" gouvernance, et, pour nous, la gouvernance "participative". Pour faciliter les discussions au sein de nos organisations, le terme de gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes d'élaboration, d'information, de concertation et de décisions qui permettent de conduire le Projet.

Il faut relever qu'à propos de sa politique d'agglomération, la Confédération parle davantage de "démarche participative" que de gouvernance participative. De toutes manières c'est sur le mode, le contenu, les lieux et les conditions de notre participation au PA que nous devons réfléchir.

1.3.- Rappel

Le "Livre vert" de la CEST et du CLE publié en juin 2007 aborde la question de la gouvernance du PA. Déjà évoquée dans l'introduction, c'est même le premier point du document. Nous avons affirmé que la démocratie participative – impliquant la population dans le processus lui-même - devait se situer au cœur du projet. Nous avons demandé la mise en place d'une gouvernance participative associant élus et société civile. Pour nos associations, le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) est la structure la plus appropriée pour la gouvernance du projet à condition qu'il soit réformé.

Le PA tel qu'il se présente est un défi non seulement pour ceux qui sont en charge de le conduire à bien (élus et cadres administratifs), mais aussi pour tous ceux qui entendent jouer un rôle pour qu'il soit au service du bien commun.

2.- Le Projet d'Agglomération, un défi

2.1.- Un élargissement ambitieux

À l'origine du projet, il y a la proposition de la Confédération helvétique d'améliorer la mobilité et l'urbanisation. Les fonds qu'elle entend investir concernent ces deux domaines. Très vite, les acteurs genevois, qu'ils soient suisses ou français, ont été d'accord pour ouvrir le projet à d'autres thématiques : le logement, la santé, la formation, l'environnement, la culture, le social et l'agriculture. La CEST et le CLE ont été favorables à cet élargissement en donnant un sens à cette démarche : refus d'une région à deux vitesses et renforcement de la cohésion sociale dans le contexte d'un développement durable. Cet élargissement ambitieux est un véritable défi pour tous les acteurs. Il le rend plus sensible aux contraintes extérieures, d'autant qu'il se situe dans un cadre mouvant, évolutif.

2.2.- Un périmètre qui s'étend

Le PA se veut une réponse à une situation démographique, économique, sociale et environnementale en constante évolution. Malgré une certaine stabilité des institutions, l'exercice de la démocratie entraîne un certain turnover des élus en charge des dossiers. Il en va de même pour le personnel administratif, les mutations dans le corps préfectoral français n'étant pas des moindres. Le PA a même été à l'origine d'un nouvel acteur institutionnel singulier : l'Association Régionale de Coopération du Genevois (ARC) qui

regroupe les communautés de communes de la couronne genevoise des deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Pour les fondateurs de l'ARC, il s'agissait de renforcer la capacité de dialogue avec Genève. L'aire géographique initiale s'est déjà étendue, un peu du côté suisse, mais davantage du côté français. L'élargissement géographique peut modifier le jeu des forces politiques et influencer la conduite du projet.

2.3.- Le poids des réalités extérieures

La vie de l'agglomération est soumise au poids des réalités extérieures comme la financiarisation de l'économie, la désindustrialisation, les variations du taux de change, la conjoncture économique, l'inflation, le poids de l'empreinte écologique, les changements climatiques, la probable réforme des institutions françaises, etc. Elle est conditionnée par de nombreuses décisions prises hors de son périmètre aux différents niveaux, international, des États, de la Région Rhône-Alpes, des Départements, des Cantons suisses et autres collectivités publiques. Il s'agit d'identifier ces facteurs extérieurs, au besoin tenter de les canaliser, voire de les influencer. Une grande partie des problèmes vécus par l'agglomération va trouver une réponse à d'autres niveaux. C'est également une manière de connaître les limites du PA.

3.- L'organisation de la gouvernance

3.1.- Les institutions de gouvernance

La coprésidence du PA est tricéphale : un Conseiller d'Etat vaudois, un Conseiller d'Etat genevois et le président de l'ARC. Le PA a un Comité de pilotage et une structure administrative légère.

Le PA est chapeauté par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG). Celui-ci est coprésidé par le Préfet de la Région Rhône-Alpes et le Conseiller d'Etat genevois en charge des "Affaires extérieures". Il est composé d'un "Bureau", d'un "Comité plénier" et de six "Commissions thématiques" coprésidées par des Conseillers d'Etat genevois et des élus ou préfets français. Une partie des "Thèmes" du PA doit être traitée dans les Commissions ou groupes de travail du CRFG.

Le Comité de pilotage du PA soumet ses propositions à la décision du Bureau du CRFG qui a donc un rôle essentiel dans la conduite du Projet. Le CRFG et le PA ont certainement des modes et des rythmes de fonctionnement différents.

Actuellement, le Conseiller d'Etat genevois en charge du département du territoire (et des affaires extérieures) est à la fois coprésident du CRFG et du PA. Il est une des rares personnes susceptible d'avoir une vue d'ensemble de l'action menée dans les différentes institutions. Cette vision globale mérite d'être socialisée et connue de tous les acteurs de la région et, bien sûr de la population. La CEST a fait des propositions dans ce sens déjà en 2002 à propos du CRFG.

Le rôle des responsables du PA est de veiller à faire progresser les différents dossiers dans tous les thèmes inclus dans le projet pour en assurer la cohérence. Compte tenu de la diversité des thèmes, cette tâche ne sera probablement pas facile à réaliser.

Rappelons enfin, comment l'Accord de Karlsruhe a déjà permis la création de Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT) qui sont les outils d'exécution de certaines décisions politiques. Leur gouvernance interpelle.

3.2.- Les lieux de concertation et de débats avec la société civile

Pour le PA, le lieu de débat et de concertation prévu devant concrétiser la démarche participative est un "Forum d'agglomération", sorte de Conseil de développement durable composé d'un nombre restreint de représentants de la société civile organisée, assurant une équité de représentation des trois territoires franco – valdo - genevois et des trois piliers du développement durable (économie, environnement et social).

Une structure de concertation et de débat : une "Table ronde" est prévue dans chaque Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA).

Le troisième lieu de concertation et de débat est le CRFG, ses Commissions et Groupes de travail. Il n'est pas inutile de rappeler ici la culture politique propre à chacun des territoires qui composent l'agglomération. Cela n'est pas sans influencer, notamment, la relation avec la société civile et sa représentation.

3.3.- Le financement des mesures

La politique d'agglomération voulue par la Confédération consiste surtout en son engagement à participer aux dépenses d'infrastructures de transport. Le partage et l'usage de la manne fédérale devraient être relativement faciles, même s'ils doivent faire l'objet d'arbitrages. Mais les dépenses relatives aux autres thèmes du PA devront trouver un autre financement des collectivités publiques. La volonté politique de conduire l'ensemble des mesures du PA devra se manifester à cette occasion. Il y aura là, pour les décideurs, une sorte de minute de vérité.

3.4.- La décision finale aux élus

Il est utile rappeler que les thèmes de la mobilité et de l'urbanisation vont avoir une incidence sur le Plan directeur cantonal genevois (vaudois). Cela signifie que la Commission d'aménagement, puis le Grand Conseil devront se prononcer. Côté français, ce sont les organes chargés de traiter des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui vont devoir se prononcer. Des deux côtés de la frontière, en matière d'aménagement du territoire surtout, le dernier mot appartient aux élus. Généralement, c'est également aux élus qu'il appartient de décider de l'attribution des subventions

4.- Construire la démarche participative

4.1.- Connaître la réalité et en suivre l'évolution

L'observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux publie une synthèse annuelle et des "fiches" thématiques publiées sur son site Internet. Il serait utile que l'observatoire puisse réaliser un état des lieux couvrant les différentes thématiques du PA. Si des thèmes ne peuvent être étudiés par l'observatoire, le Comité de pilotage du PA ou le CRFG devrait prendre l'initiative de faire procéder à des études par d'autres entités. Cela permettrait d'éclairer les débats, de faciliter la prise de décisions et de connaître l'impact des mesures prises dans le cadre du PA.

4.2.- Pour une meilleure participation

Pour donner une meilleure efficacité à la démarche participative, il est peut-être utile de rappeler quelques mesures utiles. Ainsi, pour les associations, il est utile de recevoir suffisamment tôt les convocations pour les réunions et les documents nécessaires aux débats et à la formulation d'un avis. Les associations ont besoin de temps pour étudier les dossiers, discuter dans leurs instances et décider d'un avis à donner.

La participation prend un peu de temps, elle a aussi un coût, par exemple pour les frais de déplacements et, le cas échéant, pour une compensation des pertes de salaires. L'horaire des réunions est également important; en effet, nombreuses sont les organisations de la société civile qui fonctionnent sur la base du bénévolat, la participation de leurs représentants est facilitée quand les réunions ont lieu en dehors des heures de travail. Le choix des dates de réunions doit tenir compte des dates des vacances. Les lieux des réunions doivent être accessibles par les transports publics.

La société civile organisée doit pouvoir débattre de ses propositions avec les responsables du PA. Par exemple, les propositions formulées dans le "Livre vert" ont été classées par les responsables du projet en trois catégories : celles retenues, celles retenues, mais non traitées pour l'instant et celles qui ont été écartées. Un débat aurait peut-être abouti à un autre compromis, à un autre résultat. Le dialogue est aussi un outil de participation. Le PA a tout à gagner à améliorer ce dialogue. Un apprentissage est à faire.

4.3.- Assumer nos prétentions

Les associations organisées de la société civile qui veulent participer au PA doivent aussi mesurer l'ampleur de la tâche. Il s'agit d'avoir une bonne connaissance des dossiers, de prendre le temps de la concertation, de renforcer leur capacité à formuler des propositions, parfois à accepter le compromis. Selon les thèmes à traiter, il sera certainement nécessaire d'élargir le cercle des acteurs. Les lieux de débats et de prise de décisions étant multiples, l'information et la coordination internes vont certainement nécessiter des ajustements organisationnels. Il serait judicieux de réfléchir aux alliances nécessaires à l'aboutissement de certains dossiers. Enfin, il appartient aussi à nos associations de rester vigilantes et de rappeler aux responsables du PA les dossiers qui ne seraient pas traités.

4.4.- L'information de la population

Dans notre "Livre vert", nous avons souligné l'importance de "*la mise en place d'une politique de communication afin que les habitants puissent prendre connaissance des enjeux et des mesures envisagées*". Si les infrastructures de transports sont la face la plus visible du PA et vont le rendre plus concret, d'autres actions, peut-être plus discrètes, notamment celles qui visent à réduire la précarité et l'exclusion seront celles qui lui donneront un supplément d'âme. Peut-être plus que d'autres, ce sont ces mesures qui vont permettre de lutter contre la tentation du repli que l'on observe au sein de la population. Encore faut-il prendre ces mesures avant de pouvoir en faire état.

On l'a vu, seule une minorité de personnes a une vue d'ensemble du travail effectué au sein CRFG, du PA, des PACA, mais aussi des GLCT, c'est regrettable. À intervalles réguliers (au moins tous les deux ans), il serait bon de rendre compte à la population et à l'ensemble des acteurs qui participent aux instances transfrontalières du travail effectué. Un tel rapport devrait être publié avant la probable votation des citoyens helvétiques sur le renouvellement et l'extension des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union Européenne.





CONCLUSION

Un chantier ouvert

La gouvernance participative du PA est un vaste chantier. Elle implique, bien sûr, ses responsables politiques et administratifs, mais aussi nos associations qui se sont déjà engagées pour lui donner un visage plus humain et davantage tourné vers le bien commun.

Il est souhaitable que le PA soit l'occasion de pratiquer une relation différente entre acteurs. C'est aussi une exigence d'une démarche de développement durable et l'exercice de la citoyenneté

Programme de la journée

		Assises transfrontalières de la société civile franco-valdo-genevoise samedi 17 mai 2008			
En collaboration avec le SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleurs/euses)					
A l'Université ouvrière de Genève 3, place des Grottes 1201 Genève					
9h	Accueil			Intervenants	
9h20	1. Salutations <i>Pourquoi ces assises?</i>			Alain Rouiller, président du CLE	
	2. Enjeux pour la région et libre circulation (votation fédérale le 17.05.2009)			Christina Stoll, co-secrétaire générale du SIT	
10h20	Table ronde et débat animés par Laurent Bonnard, journaliste				
	• <i>emploi – cohésion sociale – libre circulation</i>		José Ramirez HEG, Nicolas Borghese MEA		
	• <i>logement – urbanisation - mobilité</i>		Luca Pataroni LASUR, Louis Caul-Futy UP74		
	• <i>environnement – santé – cadre de vie</i>		Derek Christie ATE, Lucile Hanouz FRAPNA, Michel Rioche FRAPNA		
12h30	Buffet				
13h30	<i>Grand témoin</i> : retour subjectif sur la discussion du matin		Beat Burgenmeier		
	Gouvernance :				
	• <i>état des lieux</i>		Frédéric Josselin, Projet d'agglomération		
	• <i>quelle gouvernance pour la région ?</i>		David Gaillard, Fondation Braillard		
	• <i>rencontre avec des membres d'instances participatives de Rhône-Alpes, Grand Lyon et Grenoble Métropole</i>				
	Discussion				
	Conclusion				
16h30	Fin de la journée				
	Discussion conviviale et informelle				

Objectifs de la journée:

- Réunir les acteurs du monde social (syndicats, associations/collectifs/organismes dans le domaine social, y compris logement et économie solidaire) et des milieux environnementaux (y compris les associations qui ne sont pas membres du CLE) en vue de la concertation à venir au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Fédérer, dans la mesure du possible, ces différents acteurs
- Faire le constat des convergences et des divergences éventuelles.
- Lancer le débat sur la gouvernance au niveau de l'agglomération



FICHE 1: POPULATION

Constat

Répartition de la population dans l'agglomération

En 2005, l'agglomération franco-valdo-genevoise (FVG) comptait 769'000 habitants, dont 57% dans le canton de Genève (438'000 hab.), 10,3 % dans le district de Nyon (79'000 hab.), 11,1 % dans l'Ain (85'000 hab.) et 21,6% en Haute-Savoie (166'000 hab). Avec un taux de croissance de 1,2% par an; à la fin 2007, cela représente environ 787'500 habitants.

Un périmètre en évolution

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le district de Nyon a été augmenté des communes de l'ancien district de Rolle (à l'exception de la commune d'Allaman) et de trois communes auparavant rattachées au district d'Aubonne. Le périmètre de l'agglomération évoluera certainement dans un futur proche (Thonon, etc.)

Croissance démographique dans la zone d'emploi du Genevois

Dans la zone d'emploi du Genevois (à cheval sur l'Ain et la Haute- Savoie), l'estimation INSEE de la population des ménages (hors personnes vivant en communauté) au 1er janvier 2005 fait état d'une progression annuelle moyenne de + 1,8% depuis 1999. Côté suisse, le district de Nyon n'est guère en reste (+ 1,7% pour la même période) et, depuis 2005, la croissance de sa population se poursuit allègrement (+ 2,3% chaque année).

A Genève en 2007

Au cours de l'année 2007, la population résidante du canton de Genève a augmenté de 2'278 personnes, soit une croissance de 0,5% (contre 1% en 2006) et s'établit à 447'584 habitants à fin décembre 2007. Cette évolution s'inscrit dans une période de croissance démographique assez fluctuante. En effet, après avoir connu une forte croissance démographique de 1999 à 2003 (environ + 5'800 personnes en moyenne par an), le canton de Genève est, depuis 2004, dans une période de croissance moindre. En 2007, l'augmentation de la population s'explique par un solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs) relativement faible (+ 447) et un solde naturel (excédent des naissances sur les décès) élevé (+1'831). L'étude des migrations montre que ce sont principalement des personnes de moins de 40 ans qui s'installent dans le canton, alors que des personnes plus âgées, surtout de 50 à 69 ans, le quittent.

Résidents helvétiques et résidents étrangers à Genève

Fin 2007, le canton de Genève compte 276'211 résidents suisses (61,7%) et 171'373 résidents étrangers (38,3%). La population originaire de l'UE à 27 représente 64,7 % de la population étrangère totale. Les pays les plus représentés sont le Portugal (32'294 hab.), la France (22'026), l'Italie (20'168), l'Espagne (13'809), le Royaume-Uni (6'407), l'Allemagne (5'061), les Etats-Unis d'Amérique (4'463), le Kosovo (4'364), la Russie (2'968) et le Brésil (2'507).

La migration du centre vers la périphérie et de la périphérie vers le centre

Il reste toujours difficile d'avancer un chiffre sur l'effectif global de la population qui s'installe à la périphérie de l'agglomération. Néanmoins, on peut considérer que depuis l'an 2000, environ 2'000 «Genevois» s'établissent dans la proche région frontalière française chaque année et 1'500 dans le district de Nyon. Cette émigration concerne principalement les familles.

On observe aussi un mouvement, plus faible, vers le centre de l'agglomération. Ces nouveaux résidents du canton de Genève viennent du district de Nyon et parfois de France voisine. Concernant cette dernière

provenance, le phénomène est anecdotique jusqu'en 2002. A partir de cette date, la transformation des permis de frontaliers en autorisations de séjour tend à augmenter. Toutefois, l'ordre de grandeur est modeste: dans les 300 en 2006.

La composition des ménages à Genève

En 2000, un tiers des ménages privés du canton de Genève sont des ménages familiaux avec enfant(s), dont plus de 46% comptent un seul enfant et 41% deux. A peine 13% d'entre eux ont trois enfants ou plus. La taille des ménages privés ne cesse de diminuer, elle est passée de 2,47 personnes en 1970 à 2,11 en 2000. La proportion de ménages monoparentaux progresse, elle est passée de 5% en 1970 à 7% en 2000. Cette année-là dans 86% des ménages monoparentaux, la personne de référence était une femme. Le taux d'activité des parents diminue quand le nombre d'enfants augmente.

Le vieillissement de la population est suffisamment connu pour être seulement rappelé ici.

Enjeux

La croissance démographique de la région à travers le solde migratoire est certainement dopée par les avantages comparatifs qui jouent en sa faveur. Il s'agit d'un phénomène qui échappe aux pouvoirs politique et économique de la région, mais qui pose le problème de l'aménagement du territoire dans un ensemble plus vaste que celui de la région.

L'identification des populations à risque et surtout à risques associés (par exemple familles non francophones, monoparentales avec plusieurs enfants, dont le répondant est peu qualifié) est nécessaire pour la définition de politiques de prévention de la précarité.

Propositions du Livre vert CLE – CEST

- Afin de renforcer la cohésion sociale, nous proposons de réaliser un état des lieux concernant les phénomènes de précarité et d'exclusion dans l'agglomération. Pour ce faire il faudra disposer d'une base de données statistiques et institutionnelles mises à jour régulièrement.

Pour en savoir plus...

Synthèse 2007 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier des accords bilatéraux. À consulter sur le site: http://www.statregio-francosuisse.net/synthese_2007.htm

La population à Genève en 2007:

<http://www.geneve.ch/statistique/publications/pdf/2008/resultats/dg-rs-2008-05.pdf>



En collaboration avec le SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleurs/euses)



FICHE 2: EMPLOI

Constat

Répartition des emplois dans l'agglomération

En 2005, l'agglomération transfrontalière comptait 369'000 emplois, dont 271'000 (73%) à Genève, 27'000 (7%) dans le District de Nyon et 71'000 (19%) dans le Genevois français.

La progression de l'emploi

A Genève, fin 2007 le nombre d'emplois s'établit à 259'000, soit l'effectif le plus élevé jamais atteint dans le canton.

Dans les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'emploi salarié enregistre une progression de 1% au cours de 2007. L'industrie a persisté, de manière atténuée, à perdre des emplois en Haute-Savoie, un déficit compensé par la vitalité plus forte des services. Sur les deux territoires, le bâtiment fonctionne comme un moteur d'activité.

Au 31 décembre 2006, dans l'arrondissement de Saint-Julien, l'emploi salarié relevant de l'assurance-chômage représente 28'249 salariés, soit environ 15% de l'ensemble des salariés de la Haute-Savoie. Après deux années consécutives de baisse, les effectifs, avec une hausse de 2,4% (660 emplois de plus par rapport à 2005), représentent l'augmentation la plus élevée du département. Le territoire a retrouvé le niveau d'emploi de 2003.

Les travailleurs frontaliers

Les frontaliers actifs

Fin 2007, le nombre de frontaliers actifs est estimé à 50'169, en augmentation de 5,9% sur une année.

Les permis de frontalier

Fin 2007, la répartition par nationalité des 60'630 titulaires de permis de frontalier dans le canton de Genève est la suivante : Union Européenne : 60'309 (99,5%), dont : France 56'880, Royaume-Uni 773, Italie 614, Portugal 573, Allemagne 441, Belgique 304, Espagne 257. AELE : 18. Autres pays d'Europe : 41. Amérique : 116. Afrique : 73. Asie : 50. Océanie : 14. Apatrides : 9. (OCSTAT – Commission CRFG "Economie, emploi et formation professionnelle" PV du 31/01/2008 - Annexe 3)

Les emplois dans le canton de Genève

Selon l'activité économique

Selon les résultats du dernier recensement fédéral des entreprises de 2005, Genève compte un total de 269'274 emplois, dont 229'949 dans le secteur tertiaire (85,4%) et 39'325 dans le secteur secondaire (14,6%).

Selon le temps de travail

Selon le même recensement, la hausse du nombre d'emplois est plus marquée pour les emplois à temps partiel, qui augmentent de 13,5 %, contre 2,0 % pour les emplois à plein temps. En 2005, un emploi sur quatre est à temps partiel. Cette proportion atteint même 52,6 % dans l'*enseignement* et 48,6 % dans la *santé et action sociale*. D'une manière générale, le travail à temps partiel reste plus fréquent dans le secteur tertiaire (où il représente 27,3 % du total des emplois) que dans le secondaire (8,5 %).

En Suisse, le taux d'actifs occupés à temps partiel n'était que de 12% en 1970, il a augmenté pour atteindre 19% en 1990 et 25,9% en 2000. Le taux d'actifs employés à temps partiel s'élève à 48% au sein de la population féminine contre 8,4% parmi les hommes.

La flexibilisation de l'emploi

Depuis plusieurs années, l'emploi évolue vers davantage de flexibilité, ce qui est une manière pour les entreprises de reporter sur les travailleurs les risques de fluctuation de la production de biens et de services. Autour d'un noyau stable d'emplois de type CDI (Contrat à durée indéterminée) à temps complet ou partiel choisi, on voit se développer dans les entreprises un deuxième cercle d'emplois (et donc de travailleurs) plus précaires : Contrats à durée déterminée, temps partiels subis, emplois sur appel... soit une précarité que l'on peut qualifier d'interne à l'entreprise. On constate un troisième cercle d'emplois très précaires, externes à l'entreprise: le recours à l'intérim, les contrats de mandat, les extras, les stagiaires, ainsi que les "indépendants". La population active est encore composée d'un quatrième cercle d'exclus du système productif : les chômeurs, les fins de droit, les handicapés...

Enjeux

Les territoires qui composent l'agglomération renforcent leur interdépendance, alors même que bien des décisions qui conditionnent leur activité économique sont prises à l'extérieur de leur périmètre, comme c'est le cas pour l'agglomération elle-même.

La quasi "monoculture" du tertiaire dans l'agglomération interpelle.

Quelle "sécurisation du parcours professionnel" dans un contexte de flexibilisation qui se renforce?

Comment réduire les déplacements en rapprochant logement et emploi ?

Propositions du *Livre vert CLE – CEST*

Promouvoir des emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiées.

- Etudier et développer les potentialités de l'économie sociale et solidaire.
- Etendre aux services de promotion économique la tâche de promouvoir des emplois pour les personnes peu ou pas qualifiées, ainsi que pour les personnes handicapées ou en situation d'exclusion sociale.

Pour en savoir plus...

Recensement fédéral des entreprises 2006 - L'emploi à Genève

ftp://ftp.geneve.ch/statistique/compresse/2006/geneve_cp_2006_50.pdf

Présentation de M. Dominique Frei, directeur de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) lors de la réunion de la Commission du Comité régional franco-valdo- genevois (CRFG) "Economie, emploi et formation professionnelle" le 31 janvier 2008.

OCSTAT : Reflets conjoncturels

<http://www.geneve.ch/statistique/publications/pdf/2008/reflets/an-rc-2008-1.pdf>

Synthèse 2007 de l'Observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux. A consulter sur le site:

http://www.statregio-francosuisse.net/synthese_2007.htm



FICHE 3: CHÔMAGE

Constat

Les demandeurs d'emploi à Genève

Fin décembre 2007, dans le canton de Genève, le nombre de demandeurs d'emploi était de 18'978, dont 12'9225 étaient des chômeurs inscrits. Fin 2006, les chiffres étaient respectivement de 21'596 et 15'060, soit une diminution de 12 à 14 % en une année.

En moyenne annuelle, le taux de chômage se situe à 6,3%, alors qu'il était à 7% en 2006.

Dans le département de l'Ain

Fin novembre 2007, dans le département de l'Ain, les demandeurs d'emploi (catégorie 1) étaient 11'592 et les demandeurs d'emplois catégories 1, 2 et 3 étaient 15'763. Un an plus tôt, ils étaient respectivement 12'380 et 17'453, soit une baisse de l'ordre de 6,3 et 9,7 %. Le taux de chômage, dans l'Ain, était de 5,7% au deuxième trimestre de 2006 pour se situer à 5 % un an plus tard.

En Haute-Savoie

Fin novembre 2007, en Haute-Savoie, les demandeurs d'emploi (catégorie 1) étaient 15'344 et les demandeurs d'emplois catégories 1,2 et 3 étaient 23'286. Un an plus tôt, ils étaient respectivement 16'246 et 25'491, soit une baisse de 5,5 et 8,6%. Le taux de chômage en Haute-Savoie, était de 6,1% au deuxième trimestre de 2006 pour se situer à 5,4% un an plus tard.

Le chômage des travailleurs frontaliers

Les travailleurs frontaliers ne sont pas épargnés par le chômage.

Fin 2005, pour 4 200 chômeurs résidant dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, le dernier emploi occupé était situé en Suisse. Les "chômeurs frontaliers" représentent 13% des chômeurs indemnisés en Haute-Savoie et 5% dans l'Ain. Depuis 2001, où leur nombre était de 1'700, ils ne cessent d'augmenter, quelle que soit la situation du marché de l'emploi local. Entre 2004 et 2005, quoique sensiblement ralentie, la hausse est de 8,2% pour les deux départements confondus. L'évolution du nombre de "chômeurs frontaliers" suit davantage le nombre de frontaliers actifs - en très forte hausse depuis 2000 - que celui des chômeurs indemnisés, qui a reculé de 5,6 % entre 2004 et 2005. Par rapport à l'ensemble des chômeurs indemnisés, les "chômeurs frontaliers" sont généralement plus qualifiés. De même, ils ont tendance à être plus âgés et les hommes sont davantage concernés. Ces différences de profil se concrétisent par leur indemnité: leur taux journalier moyen est en moyenne le double de celui de l'ensemble des chômeurs indemnisés.

Le chômage de longue durée

Le chômage de longue durée est particulièrement préoccupant, car l'expérience montre qu'il est difficile d'en sortir, quel que soit le territoire concerné.

A Genève

Fin décembre 2006, le canton comptait 5'241 personnes au chômage depuis un an ou davantage. Un an plus tard, elles n'étaient plus que 4'002, soit une baisse de 24%.

En France voisine

A la fin mars 2008, les demandeurs d'emploi (catégorie 1) depuis plus d'un an étaient 12 dans le

département de l'Ain soit une baisse de 8% par rapport à l'année précédente. En Haute-Savoie, ils étaient 2'219, soit 11,7% de moins qu'un an auparavant.

Enjeux

L'évolution de la législation sur le chômage tend à réduire le montant et la durée des prestations et à stigmatiser les demandeurs d'emploi, comme s'ils étaient responsables de leur situation. Parallèlement on voit se développer la privatisation du placement des chômeurs; le chômage devient un marché.

Le chômage coûte cher à la collectivité. Il doit faire l'objet d'une approche systémique, autant préventive que «curative».

Le tissu économique de l'agglomération avec ses spécificités propres, avec un secteur tertiaire démesuré, un secteur secondaire en régression, un secteur primaire très réduit, peut constituer un frein à la lutte contre le chômage. Quelle réponse apporter à ces particularités et à ces déséquilibres?

La formation (voir ci-dessous), est un outil important - mais pas exclusif - de la lutte contre le chômage.

Des voix s'élèvent pour proposer de nouveaux mécanismes de financement de l'assurance-chômage qui ne soit pas uniquement basé sur les salaires.

A Genève, parmi les nouveaux moyens de lutte contre le chômage, il y a l'appel fait à l'économie sociale et solidaire pour l'insertion des chômeurs. Les conditions proposées font encore débat.

Propositions du Livre vert CLE – CEST

- Les associations considèrent la formation comme un domaine essentiel du projet d'agglomération, car il s'agit de l'une des principales mesures d'intégration susceptibles d'être utile pour lutter contre la fracture sociale.
- Sur le plan pratique, nous estimons particulièrement urgent de développer des instruments de formation adaptés pour les personnes peu ou pas qualifiées et pour celles en situation de précarité. Il est également important d'élaborer une offre de formation continue permettant à chacun de sécuriser son parcours professionnel. Pour ce faire, l'offre devra répondre autant aux besoins des entreprises qu'à ceux de la population (de tout âge, de tout niveau de qualification).
- Par ailleurs, nous soutenons l'action de formation décrite dans le Rapport d'étape de février 2007 et qui propose de "Développer le dispositif territorial en matière de recherche et de formation dans le domaine du développement durable" Enfin, la question de la formation dans les métiers de la santé doit être abordée de manière prioritaire (voir sous "Santé").
- Voir également les propositions de la fiche "Emploi".

Pour en savoir plus...

Synthèse 2007 de l'Observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux. A consulter sur le site: http://www.statregio-francosuisse.net/synthese_2007.htm

Sur le marché du travail dans le canton de Genève :

http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/03/03_03/aperçu.asp

Sur le marché de l'emploi en Rhône-Alpes

<http://www.rhone-alpes.travail.gouv.fr/publications/statsDR/index.html>

http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr/03/economie/emploi/statistiques/2008/anpe_200801.pdf



FICHE 4: SALAIRES ET REVENUS

Constat

Le revenu disponible

Malgré des revenus de transfert généreux, le canton de Genève affiche le revenu librement disponible par ménage le plus bas de Suisse en raison d'une charge fiscale supérieure à la moyenne, du coût élevé du logement et des primes d'assurance-maladie les plus chères du pays (Crédit Suisse, juin 2006).

Les salaires

Salaires médians

Le salaire médian est tel qu'une moitié d'une population donnée en touche davantage et l'autre moitié en touche moins. En 2006, le salaire mensuel brut médian versé par les entreprises actives dans le canton de Genève atteint 6'350 CHF pour 40 heures de travail par semaine. Ce montant est de 13% plus élevé que dans l'ensemble de la Suisse où il s'établit à 5'627 francs. Le salaire médian à Genève était de CHF 5'714 en 2000, CHF 6'062 en 2002 et CHF 6'219 en 2004. Entre 2000 et 2006, la hausse du salaire médian genevois est de 11%.

Les écarts de salaires

En 2004, Genève est le canton suisse où l'écart entre les 10% de salaires les plus bas (3'928 CHF) et les 10% de salaires les plus élevés (12'381 CHF) est le plus marqué. Le rapport est de 3,15. Il est de 2,85 à Zurich et de 2,65 pour l'ensemble de la Suisse. L'évolution des salaires et de leurs déterminants en Suisse de 1994 à 2004 montre que les écarts entre les bas et les hauts revenus se sont creusés au cours de cette période. Les différences brutes de salaires entre hommes et femmes sont en moyenne de 20% en Suisse, allant d'un minimum de 9% à Genève jusqu'à 24% dans l'est de la Suisse (canton de Saint-Gall). Des différences importantes existent selon la branche économique, par exemple entre la banque et la construction.

Le salaire médian des femmes est de 8% inférieur à celui des hommes à Genève et de 19% à l'échelon national.

(OCSTAT, Communications statistiques no 34, Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004, Genève, octobre 2007)

(OCSTAT, Communiqué de presse du 10/01/08 "Les hauts salaires genevois gonflés par les bonus en 2006)

Les bas salaires

Si on définit comme "bas salaire" tout revenu inférieur aux 2/3 du salaire médian (soit 4'233 CHF), la proportion de bas salaires dans le canton de Genève est de 15,9% en 2006, soit un effectif d'environ 25'400 personnes sur 160'000 postes de salariés recensés dans le secteur privé genevois cette année-là. Entre 2000 et 2006 on observe une légère tendance à la hausse: la proportion de bas salaires est passée de 15,1% à 15,9%. La nette progression du salaire médian n'a donc pas été assortie d'une réduction des bas salaires.

(OCSTAT - Résultats statistiques - Les bas salaires dans le canton de Genève – Janvier 2008)

Les salaires en France

En 2005, le salaire net annuel moyen pour un emploi à temps complet dans le secteur privé et semi-public s'élève à 22'842 euros pour l'ensemble Métropole et départements d'outre-mer et à 22'882 euros pour la seule France métropolitaine. En métropole, le salaire annuel moyen des cadres est de 45'326 euros, il est de 23'117 euros pour les professions intermédiaires, 16'074 euros pour les employéEs et 16'917 euros pour les

ouvriers. En comparaison nationale, les salaires sont relativement élevés en Rhône-Alpes, où ils sont en moyenne de 22'000 euros, soit 42'132 euros pour les cadres, 22'937 euros pour les professions intermédiaires, 15'965 euros pour les employés et 17'118 euros pour les ouvriers.
(Les salaires en France, INSEE – Le Monde, édition 2007)

Les écarts de salaires

En 2006, l'écart de salaire entre les 10% de salaires les plus bas payés par les entreprises du secteur privé (1'060 euros) et les 10% de salaires les plus élevés (3'084 euros) était de 2,9 sur l'ensemble du territoire français. Les femmes travaillant à temps complet perçoivent un salaire moyen inférieur de 18,9% à celui des hommes.

Enjeux

La comparaison des salaires n'est pas évidente dans l'agglomération.

Le montant des salaires dans une même profession de part et d'autre de la frontière, même après avoir appliqué le taux de change, ne permet pas de comparer les rémunérations; il est nécessaire de tenir compte d'autres paramètres comme les aides ou les charges sociales, les salaires différés, les prélèvements fiscaux, et d'autres éléments qui vont déterminer le véritable "pouvoir d'achat" du salaire.

Pour cela, il existe un «Standard de pouvoir d'achat» (SPA) qui est une unité monétaire artificielle qui sert de référence et qui permet d'éliminer les différences de niveau de prix entre les pays. Un SPA permet donc d'acheter le même volume de biens ou de services dans tous les pays. Il serait intéressant de pouvoir disposer d'un tel outil dans l'agglomération.

Par ailleurs, il faut relever qu'un salaire qui ne permet pas de subvenir à ses besoins constitue un facteur de risque majeur pour entrer dans la précarité.

Propositions du Livre vert CLE – CEST

- Calculer et publier à intervalles réguliers la répartition des revenus dans l'agglomération au moyen de l'indice de Gini. L'indice ou le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société, développée par le statisticien italien Corrado Gini. Cet indice varie de 0 (égalité parfaite où tout le monde a le même revenu) à 1 (tout le revenu est accaparé par une seule personne). En pratique, les indices varient d'environ 0.25 au Japon à 0.71 en Namibie. En Suisse et en France, l'indice évolue autour de 0.30 à 0.34 environ (source: Wikipédia).

Pour en savoir plus...

Sur le revenu disponible en Suisse:

Crédit Suisse - Juin 2006 - Le revenu disponible en Suisse : Tout déduit, que reste-t-il aux ménages ?

Sur les salaires à Genève et en Suisse :

<http://www.geneve.ch/statistique/publications/pdf/2008/resultats/dg-rs-2008-01.pdf> et

ftp://ftp.geneve.ch/statistique/compresse/2008/geneve_cp_2008_02.pdf

Sur les salaires en France:

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1174/ip1174.pdf>

Comparaisons européennes :

"Standard de Pouvoir d'Achat – SPA"(Source Eurostat – Fondation Robert Schuman - Questions d'Europe No 43 30/10/2006)



FICHE 5: PRÉCARITÉ ET AIDE SOCIALE

Constat

Le taux de pauvreté

En Suisse, le taux de pauvreté des 20 à 59 ans atteignait 9% en 2006 (9,1 % en 2000), ce qui représente environ 380'000 personnes, soit une personne sur 11 dans ce groupe de population. Le taux de travailleurs pauvres (*working poor*) atteignait 4,5% en 2006, contre 5% en 2000.

En France, actuellement 7,1 millions de personnes ou 12,1% de la population vivent sous le seuil de pauvreté, fixé à 817 euros de revenu par mois en 2005. L'objectif est de ramener ce chiffre sous la barre des 4,7 millions d'ici à 2012.

Quelques aspects de l'aide sociale privée à Genève

Carrefour-Rue

L'association Carrefour-Rue gère notamment la Coulou, au centre-ville, un lieu d'accueil et d'hébergement pour personnes démunies. En 2006, on y a servi 6'570 petits-déjeuners et 7'650 repas. On y a compté 6'570 nuitées. Les Jardins de Montbrillant, derrière la gare Cornavin, sont un autre lieu d'accueil et de rencontres. Environ 120 personnes y passent chaque jour et on y a servi environ 36'000 repas en 2006.

Les épiceries Caritas

Depuis son ouverture en mai 2000, la première épicerie a vu sa fréquentation croître sans interruption. Entre 2001 et 2006, la clientèle a plus que doublé. Le volume des ventes est passé de CHF 90'000.- à CHF 230'000.-. Plus de 4'500 personnes y passent chaque mois. Une deuxième épicerie a d'ailleurs été ouverte en décembre 2007.

Le Centre social protestant

En 2007, ce centre a traité 327 dossiers pour dettes (340 en 2006 et 313 en 2005). Ses juristes ont effectué 1'300 consultations (1'400 en 2006 et 1'200 en 2005). Toujours en 2007, le vestiaire social (cogéré avec Caritas) a permis d'habiller 3'111 personnes (3'157 en 2006).

Le CARÉ

En 2007, le CARÉ a servi environ 36'200 repas et fourni de la nourriture à emporter pour un équivalent d'environ 25'000 repas.

Quelques aspects de l'aide sociale privée en Haute-Savoie

Secours catholique

En 2006, la délégation de Haute-Savoie a accueilli 1580 personnes. Environ 21% sont des demandeurs d'asile, 45% sont des personnes seules, 70,3% ont entre 25 et 49 ans, 25,5% ont un emploi, 63,9% ont un logement précaire et 58% ont des factures impayées, 19% n'ont aucune ressource et 26% proviennent uniquement de transferts sociaux.

Communauté d'Emmaüs de Cranves-Sales/Annemasse

La Communauté a une capacité d'accueil de 37 personnes. En 2007 elle a connu 65 entrées et 70 sorties de compagnons. Les séjours de moins de trois mois sont les plus nombreux (50). la moyenne d'âge est de 47 ans. Elle a reçu 10 requérants d'asile.

L'aide sociale publique dans le canton de Genève

Hospice général – Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)

A Genève, l'aide sociale publique est dispensée par l'Hospice général pour l'ensemble du canton. Pour le seul RMCAS, qui est l'une des formes d'aide sociale, le nombre de bénéficiaires était de 1'659 à la fin décembre 2005, de 2'519 un an plus tard et de 2'464 à la fin 2007. Répartition des demandeurs d'aide financière (assistance publique et RMCAS): 22,8% de Genevois, 30,2% de Confédérés et 47%

d'Etrangers ; 52% d'hommes et 48% de femmes. Par tranche d'âge: 11,3% ont moins de 25 ans, 37,3% ont entre 25 et 39 ans, 27,4% ont entre 40 et 49 ans et 24,1% ont plus de 50 ans. Selon l'état civil : 41% sont célibataire, 20,9% sont divorcé(e), 21,9% sont marié(e), 15,2% sont séparé/es judiciairement et 1% sont veuf(ve).

L'aide sociale publique en France

Le rapport 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale note que la pauvreté monétaire est stable, mais que la situation financière relative des plus pauvres s'aggrave. Le taux de pauvreté en conditions de vie continue de diminuer légèrement. Le nombre d'allocataires de minima sociaux s'est stabilisé : il est passé de 3'512'900 personnes en 2005 à 3'503'900 en 2006. Les allocataires du revenu minimum d'insertion sont passés de 1'289'500 personnes en 2005 à 1'278'800 en 2006, soit une réduction de 0,8%.

Enjeux

Les politiques fiscales, économiques et sociales mises en œuvre ont des effets certains dans l'émergence d'une nouvelle frontière: celle qui sépare les nantis des démunis. Il est important de prendre des mesures pour éviter les entrées en pauvreté et pour en multiplier les possibilités de sortie. Les politiques publiques les plus efficaces sont celles qui s'attaquent aux causes; elles sont à privilégier par rapport à celles qui veulent uniquement en réprimer les effets (principe de prévention).

Le développement des inégalités, de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion, sont des réalités particulièrement choquantes dans cette agglomération riche qui revendique une tradition humaniste et qui abrite de nombreuses institutions internationales qui ont pour tâche de protéger les populations les moins favorisées à travers le monde.

Propositions du Livre vert CLE – CEST

«Non à une région à deux vitesses»

- Parmi les buts principaux du projet d'agglomération, on devra trouver le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la précarité et l'exclusion.
- Afin de renforcer la cohésion sociale, nous proposons de réaliser un état des lieux concernant les phénomènes de précarité et d'exclusion dans l'agglomération. Pour ce faire, il faudra disposer d'une base de données statistiques et institutionnelles, mise à jour régulièrement.

Pour en savoir plus...

Problèmes de l'Etat social, causes, fondements et perspectives. Rapport de synthèse.

Ludwig Gärtner et Yves Flückiger. Edité par Verlag Rüegger à Zurich et Coire, 2006 176 p. ISBN -10: 3-7253-0832-2 et ISBN -13: 978-3-7253-0832-3

Manuel sur la pauvreté en Suisse. Christin Kehrli et Carlo Knöpfel. Editions Caritas, Lucerne, 2007, 224 p. ISBN – 13 : 978-3-85592-106-5

Almanach social 2008, L'annuaire de Caritas sur la situation sociale en Suisse. Rétrospective, perspectives. Editions Caritas , Lucerne, mars 2008, 80 p. ISBN : 978-3-85592-117-1

La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005. Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, mars 2007. Consultation sur le site de l'OFS :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.89827.pdf>

Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale – ONPES

Résumé du rapport 2007-2008 :

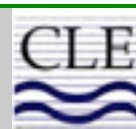
http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_mesures_.pdf

Rapport 2007 – 2008 :

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/rapportonpes_cle758c15.pdf

Rapport 2005 – 2006 :

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000163/0000.pdf>



FICHE 6: LOGEMENT

Constat

Un déséquilibre patent

Actuellement, l'équilibre territorial est très loin d'être atteint dans l'agglomération, car la plupart des emplois de l'agglomération se concentrent dans une poignée de communes du canton de Genève, alors que les travailleurs proviennent de toute l'agglomération – voire de plus loin.

En France, l'impression qui domine est que les autorités suisses – et notamment genevoises – se contentent de créer des places de travail sans se soucier suffisamment des lieux de résidence des nouveaux habitants ainsi attirés.

Un manque de volonté politique

Du côté suisse, on constate un manque de volonté politique des autorités cantonales genevoises pour faire avancer la réalisation des grands projets comme les Vergers, la Chapelle, les communaux d'Ambilly. On relève aussi le manque de dialogue avec les communes concernées par ces projets.

En 2006, la part des appartements sociaux représentait 10% du parc de logements cantonal (21'622 appartements). Ce chiffre a diminué ces dernières années de 300 à 400 appartements par an à travers la mise sur le marché libre des appartements après extinction du subventionnement.

De plus en plus de grands groupes immobiliers se ruent sur les terrains déclassés. On peut se demander quelles conditions sont mises pour:

- la maîtrise des terrains par les collectivités publiques
- la maîtrise des prix des terrains
- la promotion de normes de construction durable
- la promotion de la mobilité douce (liée au nombre de places de parc autorisées)

Des normes à imposer

Minergie n'est toujours pas imposée pour toutes les constructions neuves et les transformations dans le canton de Genève. Ce label s'adapte à tous les types de constructions : des normes différentes sont notamment prévues pour les nouvelles constructions et pour les rénovations.

La notion de surcoût dû à Minergie continue d'être véhiculée dans les cercles de la construction alors que plusieurs constructions neuves Minergie ont été réalisées à Genève au prix de la construction traditionnelle (en tenant compte des subventions en la matière).

Encourager les coopératives et l'autogestion

Par ailleurs, à Genève, la Fédération des coopératives a annoncé qu'elle était prête à construire 6000 appartements. Comment cette offre est-elle prise en compte par les autorités publiques?

Enjeux

Ce déséquilibre territorial est l'un des facteurs qui explique l'explosion du nombre de kilomètres parcourus dans la région. Pour réduire les distances entre lieu de travail et lieu de résidence, un rééquilibrage devra se faire entre la partie suisse et la partie française de l'agglomération. Cette adaptation nécessitera des mesures structurelles dans plusieurs domaines, dont la formation et le logement.

Il est donc indispensable de rééquilibrer le logement dans la région franco-valdo-genevoise. Cela passe par la construction dans le canton de Genève de 2'500 appartements par an (pour un total de 50'000

appartements en 10 ans sur l'agglomération). Ce faisant, il est nécessaire de :

- maximiser le logement social
- prévoir des logements sociaux pérennes et en coopérative
- maîtriser des terrains par les collectivités publiques et développer des réserves foncières
- rapprocher les lieux de travail et les lieux de résidence
- privilégier les quartiers durables ainsi que la participation des futurs habitants
- promouvoir la mixité sociale
- favoriser l'habitat groupé, limiter l'habitat individuel
- améliorer la collaboration entre les associations d'écoquartiers et de coopératives
- se concerter avec la population des communes concernées par les projets d'urbanisation

Propositions du Livre vert CLE – CEST

Pérenniser les logements sociaux

Généraliser le standard Minergie ou son équivalent à l'échelle de l'agglomération

Développer les quartiers durables (écoquartiers)

Répartir les espaces naturels et les espaces urbanisés

Rapprocher les lieux d'habitation des lieux de travail

Mise en place d'un observatoire de la construction de logement

Restitution à la nature de surfaces au moins équivalentes aux zones agricoles déclassées

Pour en savoir plus...

Sur le site du WWF, présentation des écoquartiers «One Planet Living» (OPL)

<http://assets.wwf.ch/downloads/2007 opl en suisse principes et objectifs.pdf>

Présentation du label de qualité Minergie :

<http://www.minergie.ch/fr/index.php>

<http://www.minergie.fr>

Explication du fonctionnement d'un bâtiment Minergie, sur le site officiel des Services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands :

<http://energie-environnement.ch/defs/minergie/minergie.html>

Article de la revue *Domaine public*, qui estime que le canton de Genève ne se donne pas suffisamment les moyens d'agir en matière de logement:

<http://www.domainepublic.ch/files/articles/html/9831.shtml>



En collaboration avec le SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleurs/euses)



FICHE 7: INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

Constat

Un fonds prometteur

Le parlement suisse a voté un important fonds pour les infrastructures de transports, qui devient opérationnel à partir de 2008 et pour vingt ans. Il est à relever que l'existence de ce fonds – et des délais qui lui sont liés – a joué un rôle important dans l'établissement et dans l'évolution du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il est à relever que certains des projets soutenus par ce fonds peuvent se situer sur le territoire d'un pays voisin.

La route se sert

Dans ce fonds d'infrastructures fédéral, nourri pour l'essentiel par la taxe sur l'essence et la redevance autoroutière (vignette), il y a au départ environ 20,6 milliards de francs. Sur ce total, 14 milliards sont déjà affectés aux routes, principalement pour l'achèvement et l'entretien du réseau autoroutier.

De beaux restes pour les agglomérations

Pour le trafic d'agglomération, il reste donc environ 6,5 milliards. Environ trois milliards sont déjà affectés aux projets dits urgents, dont environ 800 millions pour l'agglomération franco-valdo-genevoise: projet CEVA, tram Cornavin-Onex-Bernex, tram Cornavin-Meyrin.

Un financement paritaire

Il reste environ 3,5 milliards à distribuer, mais il s'agit toujours de financements paritaires: les cantons (parfois les communes) sont appelés à apporter le même montant que la Confédération. Il faut donc tabler sur un investissement total de 7 milliards de CHF, sur vingt ans.

Enjeux

Ce pactole n'en est pas un! En effet, la concurrence est vive entre les 30 agglomérations suisses (de tailles très diverses) qui sont dans la course pour cet argent.

Six à sept milliards, sur 20 ans, ce n'est pas tant que cela pour 30 agglomérations. D'autant moins qu'en Suisse – comme en France et ailleurs – les infrastructures de transports publics souffrent d'un sous-investissement chronique depuis 50 ans.

L'agglomération FVG a déjà été assez bien servie au niveau des projets urgents. Cela ne jouera pas forcément en notre faveur. Néanmoins, nous pourrions recevoir 300 à 500 millions de francs. A condition de nous entendre entre nous!

Il y aura peut-être une suite: le parlement helvétique pourrait débloquer une seconde tranche, même si ce n'est pas prévu pour l'instant. Donc c'est aux associations de faire pression, dans ce qui est manifestement une affaire de longue haleine.

Toutefois, il serait hasardeux de spéculer sur cette seconde tranche. Pour l'instant, il faut considérer que les projets marqués par les autorités comme de niveau A (prioritaire) vont se faire et que ceux qui sont relégués au niveau B ont de grands risques de ne pas être réalisés.

Propositions du *Livre vert* CLE – CEST

Le Livre vert propose notamment de renforcer l'axe Genève – St-Julien à travers la réalisation d'un tram-train.

En ce qui concerne le suivi des revendications, il est possible de demander le passage de projets du niveau A au niveau B ou réciproquement. Par exemple, le tram de St-Julien est actuellement placé au niveau B, sans échéance et sans montant. Ceci nous paraît inacceptable.

Quant au shunt d'Ambilly, nous demandons qu'il soit au moins étudié. Il faut aussi exprimer clairement que cet ouvrage est tout à fait compatible avec CEVA. Il ne représente en aucune manière une «alternative» à CEVA, qui demeure indispensable pour l'agglomération.

Etant donné le retard pris dans le développement des infrastructures de transports publics dans la région, il faudrait lancer rapidement des études préalables pour étendre le réseau de trams ainsi que le réseau ferré (voies à écartement normal) dans l'agglomération. On pense notamment au tram-train du Pays de Gex et à un projet de tram sur Genève – Vésenaz - La Pallanterie, en direction de Douvaine. La rénovation de la ligne et des gares sur Bellegarde – Annemasse – Evian est également exigée.

Pour en savoir plus...

Message du gouvernement suisse (Conseil fédéral), instituant le fonds d'infrastructures:

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2006/753.pdf>

Documentation complète sur le fonds d'infrastructures, sur le site de la Confédération:

<http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/00655/00699/00787/index.html?lang=fr>



En collaboration avec le SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleurs/euses)



FICHE 8: MOBILITÉ

Constat

Une agglomération dépendante de la voiture

L'explosion du nombre de travailleurs et d'habitants dans l'agglomération s'accompagne d'un accroissement des mouvements pendulaires. La quasi-totalité des travailleurs sur certains secteurs comme St-Julien viennent au travail en voiture. Même lorsque l'offre en transports publics est bonne – comme sur Genève-Nyon-Rolle, le rapport modal n'est guère favorable.

Parcage encore trop facile

Même si des efforts ont été faits en ville de Genève (introduction des macarons, systématisation des contrôles), il reste trop facile de se garer gratuitement ou presque gratuitement en ville ou près des entreprises. Or, de multiples études montrent que l'offre de places de parc détermine en grande partie de choix modal.

Des transports publics insuffisants

Sur certains axes, comme Genève-Douvaine ou Genève-St-Julien, l'offre en transports publics est notoirement insuffisante. Même les personnes qui voudraient venir en bus ont toutes les peines à le faire, en raison d'horaires insuffisants ou inadaptés, de changements (ruptures de charge) imposés, de véhicules vieillots comportant des marches, etc.

Enjeux

Il existe un très fort déséquilibre dans l'offre de transports publics au sein de l'agglomération. Cette inégalité nous interpelle, car elle s'ajoute à d'autres inégalités relevées dans d'autres domaines (emploi, logement, chômage, précarité, etc.)

Afin de remédier à cette situation, les autorités proposent de réaliser un certain nombre de projets et d'étaler leur réalisation dans le temps. Or, cet étalement est lié aux chances de financement des projets (voir aussi la fiche numéro 7 sur les Infrastructures de transports). Un projet prévu pour «plus tard» ne se réalisera peut-être jamais.

Propositions du Livre vert CLE – CEST

Afin de réaliser les objectifs de développement durable, il est indispensable de privilégier l'*écomobilité* (transports publics et mobilité douce). Nous ne souhaitons pas de routes nouvelles dans l'agglomération et proposons un *moratoire routier*. Nous souhaitons que les autorités locales présentent un plan de déplacement régional, prévoyant un *report modal* sur des modes respectueux de l'environnement. Pour limiter la demande en transports, il est par ailleurs indispensable de rapprocher les lieux de résidence des lieux de travail, et vice versa.

Les associations demandent la réduction du trafic routier au moyen de buts chiffrés et concrets. Les autorités doivent se donner les moyens de réaliser cet objectif. Toute augmentation éventuelle de la mobilité dans l'agglomération devra se faire par le biais de l'*écomobilité*.

Pour en savoir plus...

Cahier annexe n°3: Le Schéma d'agglomération et ses mesures, à télécharger sur:

<http://www.projet-agglo.org/articles-fr/14,31,91-charte-d-engagement.html>



En collaboration avec le SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleurs/euses)



FICHE 9: GOUVERNANCE

Constat

Les associations sont consultées

Le groupe de pilotage de l'agglomération franco-valdo-genevoise prend au sérieux la concertation ainsi que la gouvernance du projet. Les associations ont été consultées à plusieurs reprises et ont pu faire connaître leur point de vue, notamment à travers les deux coordinations que sont la CEST et le CLE.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi

La CEST et le CLE existaient avant que le projet d'agglomération ne voie le jour. Elles ont donc une certaine expérience dans les questions de gouvernance et de concertation avec les autorités dans la région, notamment dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG).

En 2002 déjà, la CEST, le CLE et la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale) avaient formulé des propositions pour remédier au déficit démocratique dans le fonctionnement du CRFG. Aujourd'hui, le CRFG semble être la structure la plus appropriée pour la gouvernance, à condition d'être réformé (voir les points suivants).

Une communication déficiente

Cependant, de nombreux problèmes subsistent au niveau de la représentativité. La plupart des habitants ne connaissent pas le projet d'agglomération, qui concerne pourtant de très près leur cadre de vie ainsi que leur avenir. Il manque une véritable politique de communication, qui doit être mise en place afin que les habitants puissent prendre connaissance des enjeux et des mesures envisagées.

Enjeux

Il n'est pas dans l'intérêt des associations – disposant de moyens limités et comptant fortement sur le bénévolat des membres – qu'il y ait une pléthore d'organes de concertation dans la région.

Il sera difficile de tenir les délais si l'on consulte toutes les collectivités territoriales à toutes les étapes. Et pourtant, il est essentiel de valider la concertation.

La structure de concertation actuelle fonctionne relativement bien pour l'instant, mais le passage à l'opérationnel sera difficile. L'édifice pourrait s'écrouler dès que l'on parlera de gros sous (fonds d'infrastructure, par exemple) ou d'engagements concrets.

Au vu des objectifs du *Projet de métropolisation* envisagé par la France, il est à prévoir une administration spécifique, qui pourra s'entourer de services administratifs formés au développement durable et s'adjoindre si nécessaire des bureaux d'étude ou confier des mandats de recherche.

Comment informer la population? Pour l'instant, une véritable stratégie de communication fait défaut.

Propositions du Livre vert CLE – CEST

La population doit être non seulement informée régulièrement, mais impliquée dans le processus lui-même. La *démocratie participative* – qui reste à inventer à l'échelle de l'agglomération – devra se situer au cœur du projet d'agglomération.

Nous demandons la création d'une structure de concertation transfrontalière, composée d'organisations de la société civile et du monde économique, qui accompagnera le projet d'agglomération dans son élaboration, sa mise en place et son suivi.

Le comité régional franco-genevois (CRFG) pourrait jouer ce rôle, mais seulement s'il est réformé pour s'ouvrir à la population civile. L'adhésion des associations au projet d'agglomération dépend de la manière dont le projet prend en compte les préoccupations de la population – des deux côtés de la frontière – et sur la conformité du projet vis-à-vis des objectifs du développement durable.

Le CRFG doit être réformé pour devenir une plaque tournante pour les informations concernant le développement du territoire transfrontalier et à condition de s'ouvrir à la société civile. Il est notamment nécessaire d'améliorer: le fonctionnement des groupes de travail et des commission; la préparation et suivi des dossiers, ainsi que la représentation des associations de la société civile, notamment au sein de la délégation française.

Pour en savoir plus...

Cahier annexe n°2. Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois:

<http://www.projet-agglo.org/articles-fr/14,31,91-charte-d-engagement.html>

Comité régional franco-genevois (CRFG). Une instance qui réunit le canton de Genève ainsi que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie:

www.crfginfo.org



FICHE 10: ENVIRONNEMENT – SANTÉ – CADRE DE VIE

Constat

Une ancienne histoire

La santé et l'environnement sont étroitement liés. Le constat ne date pas d'hier: déjà chez les Grecs anciens, le père de la médecine Hérodote recommandait aux médecins ambulants de prêter attention au climat et aux conditions de vie qui prévalaient dans les villes. Plus proche de nous – mais il y a un bon siècle tout de même! – le mouvement hygiéniste a modifié l'architecture et l'urbanisme afin de favoriser la santé.

Un début inquiétant et lacunaire

Or, le projet d'agglomération, tel qu'il nous a été soumis en première lecture, abordait la santé sous l'angle étroit des soins. Rien n'était prévu au chapitre de la prévention ou de la promotion de la santé, pourtant reconnus depuis 1948 par l'Organisation mondiale de la santé.

Pour aller plus loin dans ce constat, en février 2007, les associations ont eu l'impression d'un projet d'agglomération uniquement économique, voire économiste, qui prenait très peu en compte le développement durable, malgré quelques déclarations dans ce sens. Les aspects sociaux, environnementaux et de santé étaient presque totalement absents.

Une correction bienvenue

Depuis lors, il faut relever la réalisation en décembre 2007 de l'évaluation d'impact sur la santé (référence ci-dessous), un document remarquable qui répond à passablement de questions qui étaient posées. Cependant, un certain nombre d'enjeux demeurent et font toujours l'objet de prises de position (voir ci-après).

Enjeux

Le développement durable de l'agglomération doit être évalué d'une manière ou d'une autre. Nous proposons la notion d'empreinte écologique, qui mesure (en hectares) la quantité productive de terre et d'eau nécessaire pour produire les ressources consommées par une population donnée et pour éliminer les déchets qu'elle a générés.

Il faut considérer l'ensemble des facteurs qui prédisposent à la santé et au bien être. Le stress, le bruit, la pollution, l'éloignement du lieu de travail, la qualité du logement sont des *déterminants sociaux de la santé* importants et sur lesquels il est possible d'agir.

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les adolescents et les jeunes adultes, il est donc indispensable que la *sécurité routière* soit intégrée au projet d'agglomération.

Quant aux soins, il est nécessaire que tous les citoyens de l'agglomération y aient un accès équitable. Pour cela, il faut faciliter l'accès de la population française aux infrastructures suisses et vice-versa. Il n'est pas admissible que des patients soient transportés d'Annemasse à Lyon ou à Grenoble pour des soins ou des analyses qui peuvent être effectués à Genève.

Propositions du *Livre vert* CLE – CEST

Le CLE et la CEST soutiennent le principe de la **Société 2000 watts**, initié par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et soutenu par la Confédération helvétique. Dans une société appelée à durer, chaque personne ne peut consommer davantage que 2000 watts (consommation actuelle en Suisse: 6000 watts, aux Etats-Unis: 10'000 watts). De plus, la plupart de l'énergie consommée doit provenir de sources renouvelables. Nous demandons l'harmonisation des politiques d'aménagement du territoire, de l'énergie, de la mobilité et des déchets, pour tendre vers la Société 2000 watts.

Nous soutenons la promotion qui se fait actuellement de l'agriculture de proximité, tout en souhaitant que les idées développées dans le canton de Genève se prolongent dans toute l'agglomération.

Pour remplacer le concept de coupure verte, nous proposons de mettre en place des corridors relativement larges (50 à 100 mètres) qui serviraient aux déplacements de la faune et de la flore (graines, pollens) mais aussi à la mobilité douce des êtres humains. Ce serait un véritable réseau de pénétrantes vertes, totalement hors trafic automobile, réalisé perpendiculairement aux frontières. Ces corridors mettront en réseau les secteurs où la faune et la flore peuvent se développer. A l'intérieur de certains de ces corridors, il sera possible de circuler au moyen de la mobilité douce (piétons, vélos, rollers).

Enfin, dans une région dépourvue de gisements miniers et d'industries lourdes, c'est au niveau des matériaux de construction, des déblais et des déchets que l'on trouve les plus grands tonnages à extraire, à transporter et à recycler. Il est donc important d'assurer l'approvisionnement local de la région en matériaux de construction, en produits d'excavation et en déblais, pour éviter des transports coûteux et polluants et accroître l'autonomie de la région.

De manière générale, plutôt que de revendiquer des chapitres «environnement» ou «santé» spécifiques dans le projet d'agglomération, nous souhaiterions que ces éléments deviennent transversaux. Par exemple, dès que l'on construit des logements, il faut se poser des questions sur la qualité de vie des personnes qui les occuperont.

Pour en savoir plus...

Cahier annexe n° 6. Evaluation d'impact sur la santé, à **télécharger sur**:
<http://www.projet-agglo.org/articles-fr/14,31,91-charte-d-engagement.html>

La société 2000 watts, expliquée par la société Novatlantis:
www.novatlantis.ch

Vivre à 2000 watts, avec le magazine *Energie Environnement*:
http://www.inscience.ch/ee/magazine/ee_12.pdf

La société à 2000 watts sans nucléaire. Présentation de M. Olivier Ouzilou, Genève.
<http://www.unige.ch/cuepe/html/enseigne/pdf/trp-07-08-02.pdf>

Exposés, interventions et débats

Ouverture

D' Alain Rouiller et Hervé Pichelin

Introduction de Christina Stoll (SIT)

Situation avant introduction de la libre circulation en 2002

- Du point de vu de l'Etat :
 - Immigration comme levier pour structurer le marché du travail (nombre des permis, secteurs ouverts à l'immigration, salaires à respecter).
 - A Genève, cadre tripartite.
- Du point de vue du/de la salarié-e arrivant en Suisse :
 - En signant son contrat de travail, il/elle est lié-e à un patron (5 ans), à un secteur (10 ans) et – selon les pratiques – à un syndicat.
 - Pas de marge de manœuvre.
- Du point de vue des salarié-e-s installé-e-s en Suisse :
 - Le contrôle des salaires des immigré-e-s garantit les salaires pour les salarié-e-s suisses.
 - Message : pour protéger le travailleur suisse, il faut contrôler le travailleur étranger.
- Du point de vue syndical :
 - Le contrôle des conditions de travail et le recrutement passe par le biais du contrôle des permis.
 - Peu de nécessité de présence sur les lieux de travail.

Bouleversement avec l'entrée en vigueur de la libre circulation

- Du point de vue de l'Etat :
 - L'Etat n'intervient plus en tant que régulateur de l'offre et de la demande sur le marché du travail, mais dans le contrôle des conditions de travail.
 - L'établissement de la catégorie de la « sous-enchère salariale » doit être combattue.
 - Bouleversement de la tradition suisse de considérer la définition des conditions de travail comme affaire privée entre les « partenaires sociaux ».
- Du point de vue des salarié-e-s qui arrivent en Suisse :
 - Liberté et solitude face aux employeurs.
 - Découverte du droit du travail en Suisse qui n'est pas l'eldorado espéré (notamment inexistence de la protection contre le licenciement).
- Du point de vue des salarié-e-s installé-e-s en Suisse :
 - Cadre général : marché du travail à Genève : champion au niveau des inégalités salariales, marché fortement dépendant de l'exportation, donc vulnérable.
 - Concept de la « sous-enchère salariale » permet de mettre des mots sur les pressions sur les lieux de travail.
 - Inexistence des contrôles avant 2002.
 - Frontalier/ère comme menace (celui qui « fait du dumping »).
- Du point de vue des syndicats :
 - Contrôles sur les lieux de travail, et non plus à la frontière.
 - Ambiguïté par rapport à l'immigration.
 - Libre circulation comme levier politique.

Votations de 2009

- Débats parlementaires, décision 13 juin (probablement un seul objet), référendum, votation populaire en mai 2009.
- Ségrégation ou solidarité.

EMPLOI - COHESION SOCIALE - LIBRE-CIRCULATION

José Ramirez, Haute Ecole de Gestion, Genève

La Suisse est extrêmement ouverte sur l'extérieur caractérisée par le commerce extérieur, les mouvements des capitaux et la liberté de circulation. A Genève par ex : 80 à 90 % de ce qui y est produit est exporté. Le solde migratoire du canton est positif et beaucoup de personnes vont s'installer en France voisine (env. 100 pers./an). Des étrangers aussi quittent Genève pour la France voisine.

Autrefois la population saisonnière faisait le tampon en besoin de main-d'œuvre. Actuellement il n'y a quasiment plus de saisonniers mais un accroissement du phénomène frontalier. Les frontaliers sont d'ailleurs très utiles au canton surtout actuellement car Genève est en forte progression économique.

Les 2/3 des emplois à Genève sont du secteur tertiaire, secteur le moins syndicalisé.

Au niveau suisse, depuis 1990 il n'y a pas plus d'heures travaillées mais une meilleure répartition du travail qui s'explique par l'emploi précaire et le travail sur appel. A l'inverse, à Genève il y a plus d'heures travaillées, notamment dans le secteur industriel ainsi que par la reprise du secteur du bâtiment qui est revenu au niveau de 1994.

Le nombre de frontaliers a augmenté de 30'000 à 60'000 entre 2000 et 2008, principalement dans les secteurs à haute valeur ajoutée, banque, trading, services (25%). Genève est la 1ère place mondiale pour les transactions de matières premières (qui comprend également le pétrole).

La masse salariale du canton a été multipliée par 3,5 entre 1980 et 2006. A Genève les salaires féminins sont de 18 à 20% inférieurs aux salaires masculins, contre 20 à 25% en Suisse.

Dans la hiérarchie des niveaux moyens des salaires, on trouve au 1^{er} rang les Suisses, au 2^e rang les étrangers domiciliés en Suisse, et au 3^e rang les frontaliers.

En résumé :

- l'accroissement important du nombre de frontaliers dans le canton de Genève depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP (accord de libre circulation des personnes) ne semble pas avoir exercé de pression à la baisse sur le niveau des salaires ;
- le salaire nominal médian a augmenté de +11% entre 2000 et 2006 dans le canton ; la distribution des salaires est devenue plus inégalitaire, principalement due à la plus forte augmentation des salaires les plus élevés ;
- par rapport au reste de la Suisse, Genève se caractérise par une structure salariale qui « prime » plus fortement les hautes qualifications et le *top management* ;
- l'accroissement de la ségrégation sur la base des qualifications et de la nationalité/type de permis au niveau de l'entreprise a un impact certain sur le niveau des salaires versés par cette dernière (et ce indépendamment des autres déterminants des salaires, y compris le secteur d'activité) :
 - les entreprises les plus « gourmandes » en main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée offrent des « primes » salariales substantielles par rapport au marché ;
 - les entreprises demandant relativement plus de main-d'œuvre étrangère peu ou pas qualifiée génèrent quant à elle une certaine pression à la baisse des salaires par rapport au marché ;
- l'accroissement de la population étrangère (et frontalière) moyennement et hautement qualifiée est davantage bénéfique aux travailleurs suisses qu'aux travailleurs étrangers en terme de salaire ;
- l'accroissement de la population étrangère (et frontalière) non qualifiée est davantage dommageable aux travailleurs étrangers qu'aux travailleurs suisses en terme de salaire ;
- de manière générale, la discrimination salariale envers la population active étrangère (y compris les frontaliers) est plus faible dans le canton de Genève qu'en moyenne suisse, tout comme pour la discrimination salariale envers la population active féminine.

En guise de conclusion et de réflexion en regard de la votation sur la reconduction de l'ALCP, deux chiffres : sur le marché suisse du travail, et ce tant aujourd'hui qu'il y a dix ans, les femmes mariées (ou ayant été mariées) subissent une « pénalité » salariale de l'ordre de 9% en moyenne, alors que les hommes mariés (ou ayant été mariés) obtiennent une « prime » salariale d'environ +6% en moyenne. Que peut-on en déduire ?

Certainement pas de renvoyer les femmes mariées à la maison

Nicolas Borghese, Maison de l'économie à Annemasse.

En Haute-Savoie, on observe un rapprochement de l'offre et de la demande en matière d'emploi. D'ailleurs les emplois en Haute-Savoie et dans la région Rhône-Alpes sont à la hausse.

Le taux des emplois féminins est élevé et représente 48 % du total des emplois.

Les demandeurs d'emplois se recrutent toujours plus chez les travailleurs handicapés et les bénéficiaires RMI.

Laurent Bonnard

L'état des lieux est loin d'être terminé et pose le problème du manque de chiffres sur l'espace transfrontalier.

Michel Charrat, Groupement des Frontaliers

L'OCSTAT ne publie pas de chiffres en matière transfrontalière et concernant les travailleurs transfrontaliers européens.

Dans les chiffres de l'OCSTAT, il faudrait rajouter les Suisses qui habitent la France et qui sont connus des services fiscaux genevois (en 2006 16'000 frontaliers actifs) et les rajouter aux frontaliers (60'000).

Ce qui permettrait d'avoir des vrais chiffres pour gérer par exemple les transports dans l'agglomération.

Notion du travailleur frontalier est large car depuis la libre-circulation son statut a fortement évolué. On peut habiter à Londres et travailler la semaine à Genève.

En matière de cohésion sociale, des droits populaires sont perdus par les travailleurs transfrontaliers. En matière de couverture sociale par exemple, les travailleurs frontaliers habitant en France ne peuvent pas souscrire à la cotisation volontaire AI/AVS et 2^e pilier.

Le travailleur frontalier est devenu plus malléable que par le passé. Aujourd'hui, après 8 mois, on peut reprendre du travail en France, on change plus facilement d'emploi de France en Suisse et vice-versa au gré des opportunités.

J-L. Bailly

Constate une certaine amélioration de voisinage par le travail et la formation.

L'aspect le moins développé est la prévision d'une région avec 200'000 habitants de plus à l'horizon 2030, sans projection des conséquences sur la fracture sociale et sur l'environnement (pollution).

Il faut encore jouer le jeu de la société civile pour parvenir à une amélioration des relations de bon voisinage. Il faut prendre d'autres critères comme la lutte contre la croissance.

Le travail frontalier n'a pas été inclus dans le Projet d'agglomération. Le travail frontalier ne prend pas suffisamment en compte le logement et la formation ainsi que le rapprochement entre les lieux d'emploi et de résidence. La Haute-Savoie dépend beaucoup de l'économie genevoise. Il faudrait songer à la régulation du nombre des travailleurs frontaliers.

Michel Charrat

L'UniGE ne joue pas le rôle d'une université régionale, car l'entrée avec le bac ne suffit pas il faut au minimum un bac avec mention. Cet obstacle empêche l'entrée de 1000 étudiants français, qui doivent aller à Grenoble, Lyon ou Aix-les-Bains.

Des opportunités sont à trouver pour ouvrir l'UniGE sur l'agglomération.

LOGEMENT – URBANISATION – MOBILITE

Luca Pattaroni (LASUR- Laboratoire de sociologie urbaine, EPFL)

Le caractère international genevois est très appuyé, il se manifeste par un fort taux d'habitants étrangers et par la croissance. On observe un renforcement de la ville internationale et du secteur des services.

L'étalement urbain et la dispersion des fonctions urbaines causent des problèmes de mobilité. On observe une rupture d'urbanité, c'est-à-dire une proximité géographique entre le rural et l'urbain.

Le canton est structuré en son centre par les emplois et par les logements en périphérie. La situation continue dans ce sens actuellement. La mobilité pendulaire est à majorité individuelle et motorisée.

La pénurie de logement ces dernières années ont pour conséquence le doublement des prix du terrain à Genève et aussi en France. A ce jour, les réserves de constructions sont surtout situées sur France. Les familles quittent de plus en plus les villes pour s'installer en périphérie, réduisant ainsi, par l'augmentation de l'utilisation de l'espace par les ménages, le terrain disponible.

Caractéristiques actuelles :

- Multiplication des ménages et recherche de logements plus grands et en propriété.
- Départ des habitants de 30-40 ans en périphérie soit un 10% de personnes en moins, les familles ont tendance à quitter la ville.

Si l'on prend le logement comme un tout, la répartition des ménages en périphérie tend à une ségrégation socio-spatiale et montre les particularités suivantes :

- le district de Nyon est au 2^e rang des salaires médians de Suisse (le 2^{ème} plus riche de Suisse).
- le pays de Gex est dans la moyenne de salaire supérieure (les enfants vont à l'école à Ferney).
- Annemasse et la rive gauche française ont une image plus négative.

Le 1^{er} impact est une consommation importante du sol représentant 1m²/sec d'urbanisation avec un étalement de la construction. Cet aspect représente aussi un coût en termes de cohésion sociale.

Le 2^e impact est une différence de l'étalement urbain par la construction individuelle, ou maillage du territoire (privatisation du sol), de 13% à GE est de 50% dans le pays de Gex.

Ce qui explique le choix du pays de Gex ou du district de Nyon pour construire des villas, avec pour conséquences l'étalement par des lotissements avec accès en impasse et parfois clôturés, le *mitage* du sol et en matière de mobilité l'utilisation massive de la voiture.

Mobilité : problème de la périurbanisation individuelle. Il y a une disparité de l'accès aux transports collectifs. La part du transport collectif est de 27% en Suisse et de 4% en France. Ce taux très bas s'explique par l'étalement de la construction de logements dans des endroits sans transports publics. De plus, le trafic à la frontière franco-genevoise a doublé entre 2000 et 2005.

L'aménagement et l'urbanisation déterminent aussi le mode de transport, par exemple, 2km en campagne représentent plus que 2km en ville, à cause du manque d'aménagements.

Des tensions apparaissent entre les lieux de vie et d'emploi. A Nyon, 60% des habitants quittent leur domicile pour leur lieu d'emploi, d'où des tensions entre « cosmopolité » et développements agricole et industriel.

Les résidents préfèrent la quiétude de la campagne ce qui pose la question de villages vivants ou villages dortoirs.

Discussion :

Nicolas Borghese

Les TP français sont peu développés du fait du caractère rural de la région, il faut privilégier le logement et les transports.

Rafael Oberghel (SIT)

Quand il y a des zones à développer, il faut penser à la bonne densité, la desserte et la proximité entre le logement et l'emploi.

Il faut :

- assurer la construction de logements en développant les logements sociaux,

- maîtriser la croissance, il faut réfléchir à articuler et garantir une densité suffisante et à proximité des transports publics,
- prévoir les équipements et les infrastructures sociaux-culturels.

Micheline Varmot (Frapna)

Remercie Luca Pattaroni pour la description très actuelle du pays de Gex.

Dans le pays de Gex :

- il n'y a pas pratiquement pas de transports publics,
- les gérants sont obsédés par le transport individuel et routier au détriment des transports publics, malgré la pénurie de pétrole à venir.
- le développement des transports publics doit être fait avec Genève et Nyon.

Lucile Hanouz (FRAPNA)

La mobilité publique est totalement insuffisante, il n'y a pas de volonté politique. Sans la Région Rhône-Alpes et Genève, il est très difficile de développer les TP, ce qui est urgent.

Sylvie Camilleri (La Ville est à Vous, St-Julien)

Il y a un manque de volonté politique sur les questions des TP et des logements sociaux. S'il n'y a pas de demande c'est parce qu'il n'y a pas d'offre. L'offre TP appelle la demande.

La politique doit d'être durable et non rentable.

- La France a des outils pour la mobilité, et il y a des lois pour des transports publics et des logements sociaux, les PLU.
- Si l'on construit beaucoup de logements en France, il y a encore des possibilités en Suisse.
- Nos élus politiques en France et en Suisse vont trop vers le durable et ne sont pas assez réactifs.

Jean Blanchard (Mouvement populaire des familles)

Construction dans la zone agricole et dans la zone villas.

Pierre Fuchs (CEST)

La Charte du Plan directeur de l'Habitat transfrontalier a été signée le 6 décembre dernier par le Conseil régional Rhône-Alpes, 10 communautés de communes françaises, les cantons de Genève et Vaud et l'association des Communes genevoises.

Parmi ses objectifs :

- le rééquilibrage du logement de part et d'autre des frontières,
- la construction de 50'000 logements en 10 ans, 25'000 en France et 25'000 en Suisse,
- la gestion économe du territoire,
- l'habitat groupé au détriment de l'habitat individuel,
- un développement durable,
- la cohésion sociale,
- le développement de coopératives d'habitation.

Dans le cadre du logement aidé :

- Genève s'engage pour un socle de logements aidés pérennes de 15% à l'horizon 2017,
- le district de Nyon s'engage à subventionner 10 des logements à construire,
- les communautés de communes françaises s'engage à réaliser au moins 20% de logement aidés dans l'offre nouvelle de logement.

Cette charte n'est pas contraignante, et il est d'autant plus important qu'elle soit diffusée le plus largement possible pour que les citoyens, la société civile, les élus fassent respecter réciproquement ses engagements. On peut trouver la charte sous www.crfqinfo.org

LE LOGEMENT DANS LA COURONNE FRONTALIERE FRANCAISE

Louis Caul-Futy

La situation du logement dans la couronne frontalière française (haut-savoyarde) principalement ne peut se dissocier du constat de crise profonde du logement qui sévit durablement dans le département de la Haute-Savoie où d'année en année, le cercle de ceux qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement s'élargit.

Cette crise se prolonge depuis plusieurs années; elle revêt des formes particulières liées au contexte économique dynamique du Département, à son environnement attrayant et à l'attractivité particulière de Genève; d'où une démographie dynamique qui s'accompagne de la flambée des coûts du foncier et du bâti, d'un travail saisonnier intense, du manque de réserves foncières de l'affluence de main d'œuvre et d'une évidente frilosité politique.

Les efforts engagés depuis quelques années, particulièrement grâce au Conseil Général de la Haute-Savoie, n'ont pas suffi à répondre à la demande croissante, parce qu'ils ont été tardifs et encore insuffisants (15 090 demandeurs d'un logement social en 2007, 13 492 en 2004 et 12 620 en 2001).

La couronne frontalière haut-savoyarde :

I- Etat des lieux :

- Le territoire considéré :

Bassin de vie du Genevois Haut-Savoyard intégrant la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes de l'Arve et Salève, la Communauté de Commune Quatre Rivières, celle des Voirons, et enfin celle de l'Agglomération Annemassienne.

- La Population (INSEE)

Evolution

1999 -	128 497	Soit en 10ans une progression de 15%
2005 -	139 749	
Estimation 2010 -	150 427	

Taux de variation annuel	Genevois	Département	
90-99		+ 1,08%	+ 1,20%
99-05		+ 1,47%	+ 1,18%
05-10		+ 1,44%	+ 1,34%

Soit un taux de variation plus important sur le Genevois que sur le Département.

Evolution du Nombre Moyen de personnes par ménages

1982.....	2,62	Soit une légère tendance à la baisse.
1990.....	2,51	
1999.....	2,37	
2005.....	2,29	

- Les ménages

1- Evolution du Parc des Résidences Principales

Nombre de résidences principales en 2003 57, 382

Taux de variation annuel moyen :

1990-1999 = 1,75% (Départ : 2%)

1999-2003 = 2,65% (Départ 2,3%)

Propriétaires occupants : 57,7%

Locatifs privés : 29,5%

Locatifs publics (HLM): 12,8%

2- Niveau des Ressources des Ménages par rapport aux plafonds HLM Plus

Inférieur à 60% = 28% (Départ 24,7%)

Entre 60 et 100% = 23,9% (Départ 28,7%)

> Plafonds = 48,1% (Départs 46,6%)

76,5% des demandeurs disposent de ressources inférieures à 60% des plafonds du "PLUS" alors que 5,6% excèdent ces mêmes plafonds.

3- Niveau de Ressources des Ménages locataires du Parc Privé par rapport aux plafonds HLM Plus.

Inférieur à 60% = 34,1% (Départ 30,3%)

Entre 60 et 100% = 26% (Départs 32,2%)

> Plafonds = 39,8% (Départs 36,5%)

- Locatif Social

Offre et demande :

- Parc en service 2005- 7521

- Nombre de logements pour 1000 habitants en 2005- 54,2 (Départ 49)

- Nombre de demandeurs de logements locatifs sociaux (2005)- 3916

Besoins en 2005-2010 :

- Total par ans- 1245

- Logements Sociaux- 670/ans

- Logements en marche libre- 570/ans.

II- COMMENTAIRES

1) Le besoin de logement est important, l'un des plus importants, par Bassin, sur la Haute-Savoie.

2) Les causes de cette insuffisance sont ici comme ailleurs :

- La rareté du foncier (pas de réserves foncières)

- La cherté du foncier

- Le manque de réserves foncières

- Le coût de la construction

- La pression démographique

- La frilosité politique (logements sociaux)...

- L'image négative donnée du logement social.

3) S'ajoutent à cela :

- Le déséquilibre entre les territoires (urbains et ruraux).

- La gestion "parcellisée" des territoires intercommunaux.

- Le manque de cohérence dans les compétences que possèdent les différentes collectivités locales.

- L'insuffisante construction de logements pour les plus modestes, le % de construction des PLAI (Programme Logement Aides d'Insertion) destinés aux ménages les plus modestes à diminué de 23,4% de 2005 à 2007 en Haute Savoie.

- Le non-respect de la loi S.R.U qui prévoit 20% de logements sociaux sur le parc de logements (pour les communes de plus de 3500 habitants comme Cranves Salles ou Ambilly par exemple).

- La "course d'obstacles" que constitue la loi sur le droit au logement opposable, ce qui explique le nombre particulièrement réduit des recours.

III- PROPOSITIONS

Alerte Contre l'Exclusion en Haute-Savoie demande que le projet d'agglomération intègre les propositions suivantes dont certaines rejoignent celles proposées par la CEST et le CLE :

1) Construire ensemble des logements pour tous dans le cadre d'une politique de développement durable.

- Construction, réfection de 1300 logements par an pour répondre aux besoins (2008-2015) dont 700 à vocation sociale et 600 à marché libre.

- Développement des éco-quartiers.

- Spatialiser le développement de l'habitat transfrontalier.

- Réhabiliter l'ancien, acquérir des constructions à restaurer, réorganiser.

- Rééquilibrer espace urbain et espace rural.

2) Accompagner les populations fragilisées ou spécifiques dans les nouveaux espaces d'habitation. Mettre en place des dispositifs d'appui facilitant l'accession sociale.

3) Informer les populations sur la situation du logement, de l'habitat, de la gestion des espaces.

Présenter et expliquer les ENJEUX liés au manque de logement, à la nécessité de construire du logement social, aux exigences d'une gestion territoriale cohérente.

4) Mettre en place un OBSERVATOIRE TRANFRONTALIER du droit au logement.

ENVIRONNEMENT- SANTE - CADRE DE VIE

Derek Christie (ATE Genève et Université de Genève-IMSP)

Développer la promotion de la santé par la qualité de vie et du travail. Les lieux de résidence ne sont plus les lieux de vie (Luca Pattaroni).

Chercher à intégrer tous les habitants, même ceux considérés comme privilégiés (internationaux).

Problématique de l'activité physique quotidienne: environ les trois-quarts des adultes sont sédentaires. Avec le tabagisme, il s'agit du plus grand facteur de risque des maladies cardiovasculaires.

Mais comment insérer de l'activité physique dans des journées déjà bien remplies? Le plus simple est d'utiliser le temps dévolu aux transports: se déplacer à pied ou à vélo. Il faut donc des quartiers dont l'aménagement facilite la mobilité douce. Il y a les mètres longs (le long d'une route, contre un mur borgne) et des mètres courts (à travers un parc). L'animateur Laurent Bonnard précise que la meilleure marche est celle à la limite de l'essoufflement mais qui permet de parler. M. Christie confirme, et indique qu'il s'agit d'une vitesse de 5 à 6 km/h environ, ce qui correspond à une activité physique d'intensité moyenne. Cette activité est tout aussi bénéfique pour l'organisme que le sport; il faut la pratiquer la plupart de jours de la semaine, pendant minimum 30 à 60 minutes.

Michel Rioche (FRAPNA)

L'empreinte écologique est un outil important et un indicateur. Il faudrait développer cet outil au niveau de l'agglomération.

L'empreinte écologique est l'outil pour calculer les besoins dont on tire les ressources et qui doit recueillir les déchets. Actuellement elle équivaut à 2 hectares par habitant (le double aux USA). Notre projet est-il durable ?

Lucile Hanouz (FRAPNA)

Il y a de grands déséquilibres au niveau de la santé et des soins entre la France et la Suisse, selon si la prise en charge est faite par la sécurité sociale française ou l'assurance maladie suisse. Les soins ne sont pas toujours couverts par l'assurance selon la situation des frontaliers.

Si l'on a besoin de 3 planètes dans la région, ceci est aussi dû au problème de déséquilibre permanent du logement et de l'emploi.

Santé : la prise en charge pour les frontaliers est assurée par la Sécurité sociale ou les assurances maladie suisses. Cependant avec les assurances suisses les enfants ne sont pas pris en considération.

Formation : Espace genevois dit n'avoir de la place que pour les genevois. Les résidents suisses en France préfèrent mettre leurs enfants dans les établissements français, même sous-équipés. Des difficultés : emplois précaires et manque de logement pour les enseignants,

Mme Hanouz suggère que les syndicats genevois s'occupent davantage des travailleurs transfrontaliers

et demande une meilleure coopération avec Genève pour l'assainissement des eaux.

Discussion

Lucien Gerler (UNI GE)

Un des problèmes de la recherche sont que les données statistiques sont fractionnées. Il faudrait des données agrégées dans le domaine de l'emploi, sociales, logement et notamment dans le domaine de l'agriculture.

Sylvie Camilleri (St. Julien)

Accès aux soins et infrastructures hospitalières, les gros problèmes sont actuellement dirigés à Lyon et Grenoble.

Jerôme Faessler (SIT)

Il faut agréger les données au niveau du projet d'agglomération.

M.Charrat (Groupement transfrontalier)

Au sujet de la collaboration entre la France et les HUG. Les assurés de la sécurité sociale n'ont pas le droit d'être soignés aux HUG, ceux qui ont des assurances privées y ont droit. Il faut aussi développer les SAMU transfrontalier.

L'hôpital d'Annecy va intégrer ses nouveaux locaux et avec l'hôpital de Findrol ils seront les équipements principaux.

L'accès aux établissements hospitaliers est défini par les systèmes d'assurance. L'accès aux hôpitaux suisses est réglé par le CRFG : en cas d'urgence ou en pour les résidents en France assurés en Suisse.

Alain Rouiller (CLE)

Le dossier a été déposé en 2007. Les choix seront à Berne (administration, Conseil fédéral et Parlement) en 2009.

A l'heure actuelle on peut encore faire évoluer certaines revendications qui n'ont pas été prises en considération. La société civile devrait être représentée dans les lieux où se discutent les objets. Cependant, au contraire de la Suisse, la société civile française n'y est pratiquement pas représentée.

--PAUSE--

Beat Burgenmeier

Propose un éclairage.

Projet d'agglomération dans le système politique actuel.

Ce n'est pas par hasard que l'Uni St. Gall met en évidence capitalisme local-valeurs locales, ce n'est pas par hasard que le système propose plus de concurrence et moins d'état et la croissance la plus élevée : garantie du bien-être matériel le plus élevé / réduction de la pollution (levier d'amélioration technologique) Alors que la croissance n'est plus synonyme d'amélioration du bien-être : caractère destructeur de la croissance sur l'environnement.

Les assises CEST/CLE sont-elles capables d'infléchir les thèses officielles ?

Trouve que les Assises ont été timides sur la façon de poser les problèmes.

Est-ce que l'agglomération est le périmètre adéquat ?

Avec ces Assises il y a risque de dénaturer le Projet d'agglomération en un simple fourre-tout.

Faut maintenir les niveaux de décisions.

C'est à l'échelle mondiale qu'il faudrait réfléchir.

En Europe on a pensé réfléchir au niveau région suite la dernière guerre mondiale.

Quid de l'Agenda 21 de Rio 1992 qui privilégie le niveau des régions.

Chez nous c'est la course à la productivité.

Le législateur privilégie les transports privés par rapport au logement, la culture.

Genève a un problème particulier. Genève a un déficit qui plombe tous travaux d'équipement public et d'infrastructure.

Quant on parle de contenu, il faut parler de finances :

- qui empêche la rente foncière ? Il s'agit d'un enjeu important.

- déclasser de terrain agricole-mécanisme de compensation ?

Zone agricole- seul verrou vers une logique de croissance à tout prix.

Qu'est-ce qui se cache derrière le terme de « société civile » et qui le constitue - des technocrates ?

Il faudrait un infléchissement de la croissance vers un développement concerté. Le rôle que l'état devrait être de réguler. Il faut insister sur la mise en place d'indicateurs comme l'empreinte écologique.

Il y a actuellement trop de distorsion sur le foncier, le terrain, le solaire.

Comment utiliser ces distorsions comme base de réflexion ? Les coûts doivent comprendre les coûts environnementaux et sociaux. L'état des lieux doit permettre de tirer un plan d'action.

Discussion

Alain Rouiller

Rappelle que les associations environnementales sont opposées au déclassement de la zone agricole pour construire, mis à part les déclassements prévus dans le plan directeur cantonal.

Jean-Louis Bailly

Si protéger la zone agricole c'est construire en France !?

Frédéric Josselin (projet d'agglomération)

La ville a dépassé ses limites, elle est devenue transfrontalière. Le projet d'agglomération est une réalité quotidienne des habitants du bassin genevois. Le périmètre politique de l'agglomération s'étend sur deux pays, deux cantons suisses, et une région. Il s'étend sur 1900km², pour 204 communes (112 en France, 92 en Suisse) pour 770'000 habitants et 390'000 emplois (chiffres 2005).



Question de la gouvernance dans l'agglomération :

Deux constats : - ville centre qui a dépassé les limites e son canton

- limites du canton et limites nationales

De fait le projet d'agglomération ne répond pas entièrement à la question de la gouvernance dans la région et n'a pas vocation de le faire. Il est plutôt un des éléments de gouvernance de l'agglomération et est symptomatique d'un besoin de gouvernance à cette échelle. Il a un effet sur la gouvernance d'agglomération car il a pour objectif d'apporter des réponses à des problèmes qui nécessitent d'être traités à cette échelle. Il est complémentaire à l'existant (Etat, canton, collectivités)et donc relève bien de la notion de gouvernance mais il est non exclusif.

Projet sur trois niveaux

-Vision Genève Agglomération 2030

-une planification stratégique en deux démarches : le schéma d'agglomération et les politiques de services.

- des projets stratégiques de développement, des mesures d'infrastructures pour lesquelles le fonds fédéral est sollicité et des fiches d'action pour une politique des services.

Vision politique :

1. La solidarité, la cohésion et l'équité sociales :promouvoir un espace de vie commun en rapprochant les populations et en rééquilibrant l'emploi et l'habitat.
2. Le développement économique : dans un contexte hautement concurrentiel, entretenir la vocation internationale de l'agglomération, renforcer son attractivité et son rayonnement métropolitain et améliorer sa capacité d'accueil (200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires).
3. La qualité de l'environnement : les conditions de vie et de protection de la nature sont aussi importantes pour la santé de sa population que pour l'image de l'agglomération. Il s'agit de maintenir et de favoriser la qualité du cadre de vie, de préserver le climat, valoriser les paysages, les espaces naturels et agricoles.

4. L'efficacité : les investissements publics en matière de transports doivent être favorisés de façon à profiter au plus grand nombre d'habitants de l'agglomération.
5. La gouvernance : les enjeux transfrontaliers appellent un pilotage politique coordonné.

Thèmes structurés :

Le projet d'agglomération se construit sur deux piliers :

1. un pilier d'organisation sociale qui vise à renforcer les solidarités à l'intérieur du bassin de vie franco-valdo-genevois.
2. Un pilier d'organisation spatiale qui vise à coordonner les politiques spatiales (urbanisation, mobilité, environnement) dans un schéma d'agglomération.



Organisation du Projet d'agglomération :

Le PA est organisé « classiquement » avec un comité de pilotage, regroupant tous les partenaires institutionnels de l'agglomération. Ses missions sont d'orienter les travaux du PA et d'initier de nouvelles démarches.

Un Comité de Projet, représentants techniques des partenaires. Ses missions sont de suivre le PA et de veiller à la coordination d'ensemble.

Une équipe de projet, équipe dédiée, transfrontalière. Trois chefs de projet et une équipe transfrontalière. Ses missions sont d'élaborer le PA, d'assurer sa conduite et la coordination la démarche d'ensemble.

Le PA s'intègre dans le CRFG (Organisation en Annexe), il est assimilé à une commission du CRFG. Il traite de la dimension spatiale et des politiques de services en lien avec le spatial. Il assure également le suivi de l'ensemble du PA et des autres politiques de services traitées par les commissions du CRFG. La gouvernance du PA s'intègre dans un organe exécutif d'une commission mixte consultative régie par accord franco-suisse.

LIEN Carte AGGLO

L'enjeu du projet est d'accueillir, à l'horizon 2030, 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires. La réponse à cet enjeu, face au défi de l'aménagement du territoire, ne peut être que cette échelle pour promouvoir une agglomération compacte, multipolaire et verte. Le territoire est aujourd'hui est symptomatique de politiques sectorisées mais interdépendantes (ville au centre, ceinture verte, habitat diffus).

En trois ans, les partenaires se sont mis autour de la table et on élaboré cette vision commune dans la démarche du PA.

Les politiques de services

Des services à la population

Le PA est multithématique. Il porte en effet aussi sur des politiques de services à la population afin d'améliorer la cohésion sociale et les conditions de vie des habitants dans les domaines de la santé, du logement, de la formation ou de la culture.

Ces politiques sont complémentaires : pour un développement durable dans l'agglomération, il faut améliorer ses structures, renforcer son positionnement extérieur et améliorer la vie quotidienne de la population.

Une charte

Depuis le 5 décembre 2007, les partenaires du PA ont signé formellement la charte d'engagement du PA. Ce document est accompagné de huit cahiers annexes.

www.projet-agglo.org

David Gaillard (Fondation Braillard)

Enjeux actuels – plan d'action et de mise en place du projet d'agglomération.

200'000 nouveaux habitants en 2030 soit accroissement de la circulation et sur l'environnement.

Politique d'agglomération – 30 agglomérations en Suisse (F. Josselin précise que Genève est le seul qui intègre la politique des services, social, logement et agricole).

A l'entrée en force des mesures en 2011, les régions devront se munir d'un organisme responsable.

2 types d'instances en France - coopération métropolitaine

- grands projets région Rhône-Alpes.

Ces 2 instances ont souscrit à la demande du Projet d'agglomération.

La participation doit venir de la base et il s'agit de faire un couplage avec ce qui vient d'en haut.

Information, consultation et concertation.

L' «agгло» ne se fera pas sans une démarche participative¹

De nos jours, les enjeux auxquels Genève doit faire face se posent à l'échelle de l'agglomération transfrontalière. Avec un défi de taille: la mise en oeuvre de politiques de développement urbain durable.

Avec aussi une crise de gouvernabilité qui se traduit notamment par une pénurie de logement (taux de vacance de 0.19%) et une mobilité non durable (chez les pendulaires, usage quasi exclusif de la voiture). Quel contraste avec Zurich! Avec, à côté de son réseau de transports publics régional performant, la construction durant ces dix dernières années de plus de 10 000 logements.

En cause à Genève un certain décalage entre espace fonctionnel (là où se trouvent les problèmes) et espace institutionnel (là où se prennent les décisions). Il faut donc élargir le périmètre d'intervention. D'où le lancement du Projet d'agglomération. Avec la volonté de mettre en place une gouvernance participative. Mais qui décide? Quelle place pour la société civile? Avec quelle légitimité politique? Et comment organiser la participation à une échelle aussi large et de surcroît transfrontalière?

Le mois dernier, le Conseil lémanique pour l'environnement (CLE) et la Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST) organisaient les Assises transfrontalières de la société civile franco-valdo-genevoise, avec l'appui des syndicats genevois. Avec comme objectifs de réunir et de fédérer les acteurs du monde social et des milieux environnementaux. Et aussi de lancer le débat sur la gouvernance au niveau de l'agglomération.

Dans le cadre du Projet d'agglomération, la participation est organisée d'en haut. Structurée et formatée par les pouvoirs publics. On est loin de la participation de type contestation de l'action de l'Etat! Elaborée avec soin, la participation y a été organisée de manière progressive, différenciée (formation pour faire connaître, consultation pour recueillir les avis sur une solution déjà élaborée, et concertation pour définir ensemble un problème et co-élaborer des solutions au problème) et ciblée (élus, société civile, population).

La société civile est arrivée relativement tardivement dans le processus. Entre 2005 et 2007, trois séminaires à l'intention des élus ont été organisés. En 2007, la participation s'est poursuivie et intensifiée avec le monde politique. Elle s'est également ouverte aux acteurs de la société civile. D'abord en avril, avec trois réunions pour les élus et une séance d'information pour les représentants de la société civile. Ensuite en juin, avec l'organisation d'un séminaire des élus et du premier forum des représentants de la société civile. Enfin en septembre, pour une rencontre de restitution du travail effectué précédemment. Plus de 300 propositions ont ainsi pu émerger. Elles montrent le potentiel et la diversité de la société civile.

La participation ne s'arrête pas là. La signature du Projet d'agglomération le 5 décembre dernier et sa transmission à Berne ne sont pas une finalité. L'implication des acteurs de la société civile - en tant que détenteurs de savoirs d'usage est une chance pour notre région. Tant pour l'approfondissement du Schéma d'agglomération que pour la réalisation des études à venir. Avec une question ouverte: Comment intégrer savoirs profanes et savoirs experts? A côté de l'articulation entre habitants et politiciens, c'est là un enjeu majeur de la démarche participative en cours.

¹ Tribune de Genève, 12 juin 2008, Opinions :

Discussion

Alain Rouiller

Indique que les associations se sont auto-saisies du Projet d'agglomération.

Jean Rossiaud (Député Genève et représentant de la Ville de Genève)

Les élus du canton de Genève ont été informés (consultation tronquée) dans les 3 réunions sur le Projet d'agglomération mais sans avoir en mains le contenu du projet et sans avoir eu le temps de connaître les tenants et les aboutissants. Mis à part la dernière réunion où des amendements ont pu être formulés, le projet était déjà sous toit. Est à disposition pour collaborer à ce projet.

Alain Rouiller précise que les élus ne sont pas venus en nombre. Il faut garder sous le coude des propositions non retenues pour les relancer.

Suggestion de pistes d'action :

- participation pour l'élaboration des PACA
- structure du partenariat transfrontalier en 2011

Rappelle le déficit participatif et démocratique

Pierre Santschi (ATE VD)

Connaître l'éco-système de la région c'est remettre en question l'appareil statistique des éléments différents entre France et Suisse.

Faire une étude commune engendrée par chaque projet /étude d'impact) et prendre plutôt dans les zones industrielles au lieu de la zone agricole pour faire du logement.

Hervé Pichelin (SIT)

Déclassement de terrain agricole – les syndicats ont souscrit au déclassement car il n'y a pas de volonté politique à Genève pour le logement.

Pense que le Projet d'agglomération est un moyen de penser ensemble le développement durable car la région jusqu'à présent vit sur un déséquilibre. La prospérité de la région se fait sur des déséquilibres, il y a un lien obligatoire entre l'agglomération et la libre-circulation des personnes.

Des syndicats sont intervenus jusqu'à Berne pour empêcher ce Projet d'agglomération, pourtant la CEST pense que c'est un moyen utile. Les associations environnementales doivent aussi prendre la dimension des enjeux sociaux par rapport à la zone agricole.

Jean-Louis Bailly

Témoigne de sa participation à la consultation dans le cadre du CLD entreprise déjà avant les réunions des camarades suisses.

Il faut avancer sur des bases de développement durable débouchant sur le Livre vert. Côté Français la réflexion est partie sans le préalable de la CEST.

Est particulièrement sensible au problème de la mise en cause de la croissance.

Les élus étaient d'accord sur les questions de voisinage, mais pas sur les objectifs de croissance 2030.

Remet en cause l'absence de prise en compte des frais de transport des responsables de la concertation.

Très peu de municipalités ont informé les habitants des enjeux et demande l'organisation de la consultation de la population en partant des enjeux.

Michel Rioche (FRAPNA)

Voit l'empreinte écologique comme un enjeu qui va droit dans le mur.

Préservation de la terre agricole : construction de l'autoroute Genève-Annecy réalisée contre l'avis de la population. Explication : localement on n'en voulait pas mais c'est les enjeux politiques qui ont fait que l'on a trouvé les € 900mio pour la construire.

Hôpital de Findrol : prévu initialement à Annemasse, c'est une clinique privée qui va se faire à Annemasse.

*Développement durable: il serait intéressant de faire venir Jacques Grindwald pour prendre conscience des enjeux environnementaux ou l'OCIFAL. Un appel pourrait être lancé pour les faire venir.
Santé : mettre en place des dispositifs en amont pour garder la santé.*

Bernard Comoli (CEST)

Le Projet d'agglomération devait être déposé en décembre 2007. Si l'on demande de calculer l'empreinte écologique il faut un peu plus de temps et faire un certain nombre de propositions. On les a faits dans le Livre vert qui est une feuille de route.

Les sujets comme la santé, logement, etc., sont à discuter.

Empreinte écologique – mise en place à Lyon début 2001-2002 à partir de l'Agenda 21 avec Aurélien Boutaud. Les éléments qui la composent ont été élaborés avec la participation de la société civile.

Les détails sont visibles sur le site du Grand-Lyon. <http://www.grandlyon.com/Empreinte-ecologique.38.0.html>

Un spécialiste est engagé pour l'analyse et le suivi de l'empreinte écologique.

Jacques Petit (Grand Lyon)

Les associations sont nombreuses à Lyon mais elles ne sont pas regroupées. Elles interviennent comme consultantes.

Dans le Grand Lyon : depuis 2001 expérience de consultation avec 250 citoyens. A permis d'acquérir une culture commune de la participation et de la pensée qui se construisent avec partage de l'information.

Cela demande de s'organiser pour travailler ensemble avec nos formes de participation différentes et de mettre sur pied un groupe pour chercher les moyens de s'organiser.

Hervé Pichelin (SIT)

Rapport entre le politique et le monde associatif. L'action de la CEST et du CLE est une manière de mettre un pied dans la porte.

Jean Rossiaud

Utiliser les mots avec précaution, être clair dans les mots de participation et consultation.

Contrairement aux mots ce n'est pas de la consultation et le pouvoir ne voulait pas informer plus que nécessaire (Voir fiche Gouvernance).

Manque de volonté politique d'informer et de consulter.

Frédéric Josselin (PA)

Difficile de mettre en place une consultation pour 3 ans.

Avec les CLD, la région Rhône-Alpes choisit la manière d'interpeller le gouvernement genevois.

La démarche participative a été demandée expressément mais les Projets d'agglomération ne sont pas maîtres de l'intervention des différents intervenants.

Prétend que le Projet d'agglomération est encore ouvert.

David Gaillard (Fondation Braillard)

La participation est souhaitable sur les PACA et il faut l'organiser pour intervenir.

Jacques Petit (Grand Lyon)

Le projet et le processus de participation partent de zéro, suivant ce qui se passe dans nos agglomérations en matière d'instances et d'associations :

- les instances sont affinées sur la région Rhône-Alpes. Le contrat de développement RA 1994 prévoit la mise en œuvre de ce qui peut contribuer au développement durable et de la participation des citoyens.

La participation est définie par des lois. Sa définition est à chercher à partir du terrain. Avec des options : par exemple avec ou sans élus.

La partie institutionnalisée de la société civile, les composants des services de l'Etat (écoles, lycées, etc.).

Il existe 2 catégories supplémentaires : citoyens tirés au sort et les habitants désignés par les maires.

Propose qu'il y ait une continuité de la réflexion pour explorer ensemble le contexte de la participation.

En Rhône-Alpes, le contrat de développement est mené sur deux axes : la contribution au développement durable et la contribution des citoyens.

La société civile se distingue ainsi à Lyon :

- Où il n'y pas d'élus
- Partie institutionnalisée de société civile (CCi, Medef, etc.)
- Composante qui réunit les services de l'Etat
- Citoyens ordinaires tirés au sort
- Habitants
- Personnes qualifiées

Conclusions

Alain Rouiller (CEST-CLE)

Enjeux pour la suite

- suivi des éléments du Livre vert, utiliser les relais politiques à Genève et à Berne,
- concertation, participation, gouvernance, la société civile en fera partie,
- le Projet d'agglomération est assez flou sur la forme de gouvernance – un Conseil dont la société civile fera partie avait filtré le PA avant d'être présenté au politique,
- discuter des projets dans le cadre des ellipses mais il faudra les délégués en conséquence et discuter des défraiements,
- une grande crainte d'un déficit démocratique et où se situe le pouvoir selon les accords de Karlsruhe sans passer par les gouvernements concernés. Ce sera la même chose pour la politique des transports publics,
- plus de lieux pour discuter de ces objets,
- le manque de représentation de la société civile française dans les instances transfrontalières. Nous avons une réelle difficulté pour faire admettre des délégués français.

Christina Stoll (SIT)

Pense pour sa part que les discussions ont été riches et se demande si la région sera encore vivable dans quelques dizaines d'années !

S'inquiète de la mauvaise information des élus. Le Projet d'agglomération doit être inscrit dans la réalité. Il faut considérer ce projet dans la vie de tous les jours. La libre circulation est cruciale pour une région qui ne précarise pas les uns et les autres et qui ne soutient pas les salariés. La libre circulation est fondamentale pour ouvrir le marché du travail et favoriser les salariés.

C.Stoll :

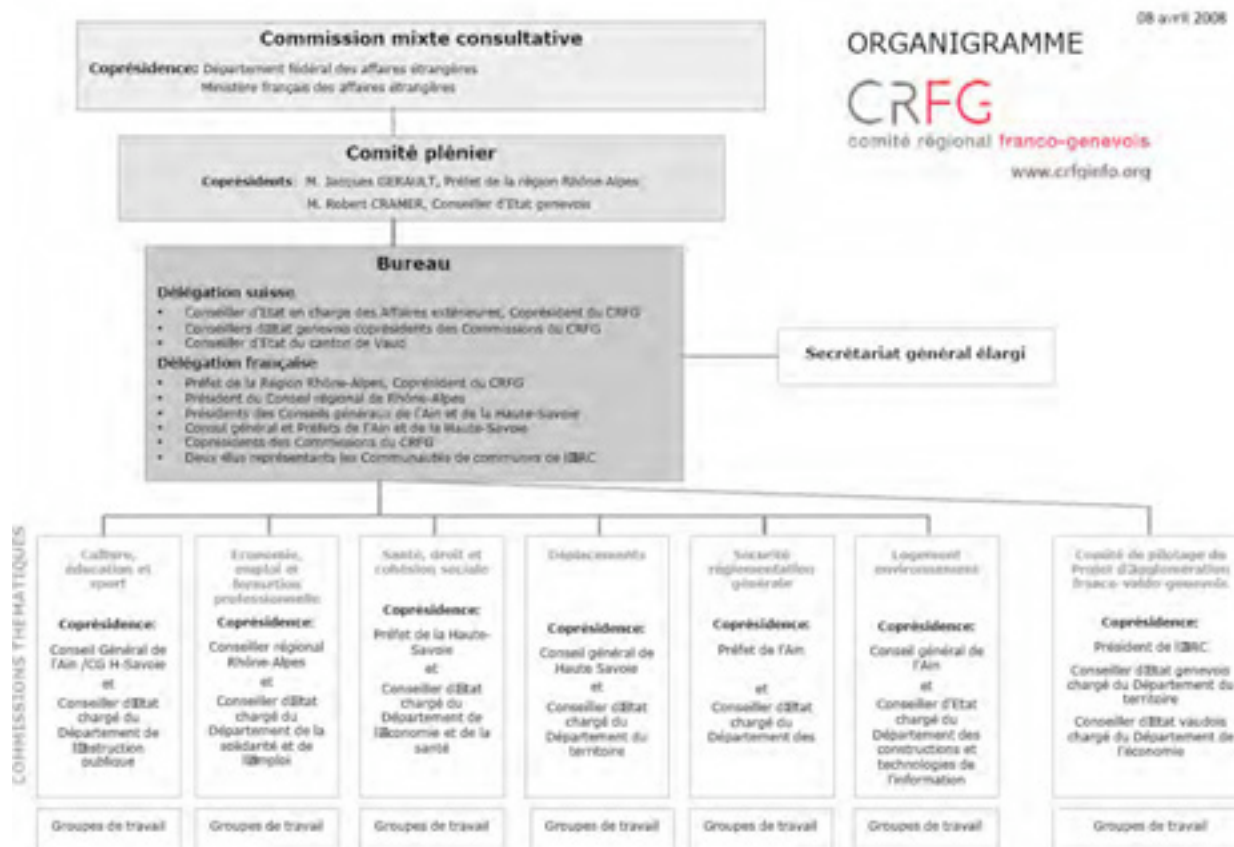
L'importance du projet d'agglomération est mal mesurée par les députés, les associations, les instances.

Le Projet doit être plus inscrit dans la réalité du terrain.

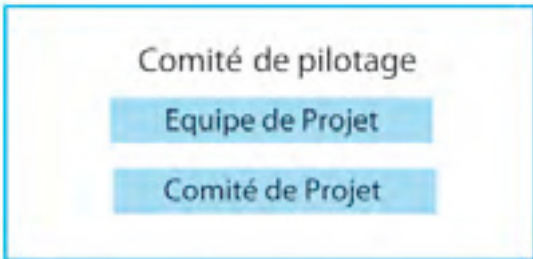
Comment faire ?

Il faut construire cette région dans la vie de tous les jours. L'enjeu de la libre circulation est absolument capital. Il faut une nécessaire régulation du marché du travail des deux côtés de la frontière pour que les règles et les conditions soient identiques et justes.

Annexe 1 :







L'organisation du Projet d'agglomération dans le cadre du CRFG



Les partenaires

France		Suisse	
ARC	4 représentants	Canton de Genève	3 représentants
Région Rhône-Alpes	1 représentant	Ville de Genève	1 représentant
CG 74	1 représentant	ACG	2 représentants
CG 01	1 représentant	Canton de Vaud	1 représentant
Préfecture 74	1 représentant	Région de Nyon	1 représentant
Préfecture 01	1 représentant	Ville de Nyon	1 représentant

	Assises transfrontalières de la société civile franco-valdo-genevoise samedi 17 mai 2008	
En collaboration avec le SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleurs/euses)		
A l'Université ouvrière de Genève 3, place des Grottes 1201 Genève		

Liste des personnes inscrites

nom	organisme	région
Daniel Raphoz	UD - CFDT (Confédération française démocratique du travail)	01
Jean-Marc Pierre	CFDT Bellegarde	01
Lucile Hanouz	FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature)	01
Louis Carrier	Président CLD Gex – Bellegarde	01
Roland Vuilleminot	AGENA (Ass. Gessienne de protection de la nature), vice-président du CLE	01
André Duval	Association Savoie – Mont Blanc : économie et solidarité	74
Bernard Gaud	Président de la Communauté de communes du Genevois	74
Bernard Maitre	Emmaus 74	74
Estelle Daval	La Ville est à Vous, St Julien	74
Frédéric Josselin	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois	AFVG
Jacques Charmot	Président du CLD - Conseil Local de Développement du Genevois Haut-Savoie	74
Jean Marmilloud	Université populaire Savoie – Mt Blanc	74
Jean-Louis Bailly	CEST (Coordination économique et sociale transfrontalière)	74
Laurent Genevois	CGT (Confédération générale du travail)	74
Maryvonne Beauquis	ATTAC 74	74
Michel Rioche	FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature)	74
Nicolas Borghese	Maison de l'économie, Annemasse	74
Sylvie Camilleri	La Ville est à Vous, St Julien	74
Michel Dugave	Groupement transfrontaliers européens	74
Maïlah le Guennec	« Le Messager »	74
Régis Vallier	Président de l'AGFUT 74	74
Michel Charrat	Groupement transfrontalier européen	74
Alain Rouiller	Président du CLE Conseil lémanique pour l'environnement	GE
Albert Otter	Président RPSL Rassemblement politique sociale du logement	GE
Anita Frey	Association Écoquartiers	GE
Armando Dos Santos	Secrétaire syndical au SIT (Syndicat interprofessionnel)	GE
Beat Burgenmeier	Directeur du Centre d'écologie humaine et des sciences de l'environnement, UniGE	GE
Bernard Comoli	Responsable de la CEST (Coordination économique et sociale transfrontalière)	GE
Christina Stoll	Co-secrétaire générale du SIT (Syndicat interprofessionnel)	GE
David Chevolet	Assistant Bureau-Conseil ATE	GE
David Gaillard	Fondation Braillard	GE
Derek Christie	ATE – GE (Association transports et environnement)	GE

Georges Sontag	FAGE Fédération associative genevoise	GE
Hervé Pichelin	Président de la CGAS (Syndicats genevois) + Co-Secrétaire général du SIT	GE
Huguette Dunant	Pro Natura	GE
Jean Blanchard	MPF Mouvement populaire des familles	GE
Jean-François Rochat	Equiterre	GE
Jean-Jacques Tschumi	Ex-AGEDRI	GE
Jérôme Faessler	Syndical SIT	GE
José Ramirez	HEG Haute école de gestion	GE
Julie Barbey	Pro Vélo + Coordination Transports et Déplacements	GE
Kian Rieben	APRÈS, Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire	GE
Jean Rossiaud	Député, représente Sandrine Salerno, CA de la Ville de Genève	GE
Laure Faessler	HES Lullier	GE
Magali Orsini	ATTAC	GE
Martine Bagnoud	Syndical SIT	GE
Pierre Fuchs	MPF Mouvement populaire des familles	GE
Rafaele Obergfel	Commission logement du syndicat SIT	GE
Silvia Hanssen	Commission de l'aménagement du territoire de Pro Natura	GE
Françoise Weber	Secrétaire syndicale au SIT	GE
Sylvain Lehman	Secrétaire syndical au SIT	GE
Shani Zevolli	Syndicat SIT	GE
Sylvain Tarrit	Secrétaire syndical au SIT	GE
Agnès Vincent	Membre d'instances de concertation de Rhône Alpes	Grand Lyon
Alain Malliet	Membre d'instances de concertation de Rhône Alpes	Grand Lyon
Jacques Petit	Membre d'instances de concertation de Rhône Alpes	Grand Lyon
Marie Claude Dreyer	Membre d'instances de concertation de Rhône Alpes	Grand Lyon
Robert Hansken	Membre d'instances de concertation de Rhône Alpes	Grand Lyon
François Hollard	Président de l'LAHGGLO Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble	Grenoble
Janig Mouro	LAHGGLO Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble	Grenoble
Jean Clémancey	LAHGGLO Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble	Grenoble
Pierre Barges	LAHGGLO Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble	Grenoble
Christian Juyaux	Président du Conseil Syndical Inter Régional Alpes - Arc Lémanique CSIR: Rhône-Alpes, Piémont, Vallée d'Aoste, Suisse Romande	Rhône-Alpes
Laurent Bonnard	Journaliste	VD
Luca Pattaroni	Laboratoire de sociologie urbaine, EPF Lausanne	VD
Pierre Santschi	Secrétaire du CLE, Lausanne + ATE Vaud	VD

Excusé-e-s

Pierre-Michel Laurent	FRAPNA	01
Guylaine Riondel Besson	GTE (Gp transfrontalier européen)	74
Louis Caul-Futy	Université populaire Savoie – Mt Blanc	74
Boris Calame	Vice-président de la Coordination Transports + WWF GE	GE
Élisabeth Chatelain	Vice-présidente de l'ATE-GE, députée	GE
Françoise SCHENK-GOTTRET	Equiterre	GE
Laurence FEHLMANN-RIELLE	Députée, PSG	GE
Noël Constant	Carrefour-Rue	GE
Robert Cramer	Conseiller d'État, co-président du projet d'agglomération FVG	GE
Roger Deneys	Président de la Coordination Transports et Déplacements	GE
Thierry Pellet	APRÈS, Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire	GE
Jean-Marc Gelati	Comité Régional CGT Rhône-Alpes	Rhône-Alpes
Daniel Friedli	Président, ATE-VD	VD
Sandrine Salerno	Conseillère administrative de la Ville de Genève	GE
Rachel Blatter	ATE VS	VS
Alain Coulombel	Conseiller régional Rhône-Alpes	74
Eric Oberson	Président de l'association "Robins des Villes", Annecy	74
Jean-Marc Denervaud,	Président du SIT	GE
Thierry Billet	Amis de la Terre	74

Annexe 3 :

Rencontre trilatérale Genève-Grenoble-Lyon du 16 mai 2008. :
programme et liste présences



**Programme de la rencontre trilatérale
(Genève – Grenoble – Lyon)
du 16 mai 2008**

matin 10h :

- Introduction – accueil : présentation de l'Ilot 13 par un habitant (haut-lieu de la résistance citoyenne aux projets de démolition du quartier)
- 1er module: santé et environnement - empreinte écologique - société 2000 watt

midi

- Déplacement à pied vers le lieu du repas situé au milieu de la rade de Genève, à travers le quartier des Pâquis - quartier populaire et multiculturel
- Visite en passant de la zone 30 et de la zone de rencontre (20 km/h et priorité aux piétons)
- Repas en commun aux "Bains-des-Pâquis", (bains publics gérés par une association suite au refus du Peuple en votation populaire de suivre la proposition de les démolir de la Ville de Genève) <<http://www.bains-des-paquis.ch/>>

après midi 14h :

- 2ème module: Sillon alpin (Genève – Grenoble-Valence) et liaisons ferroviaires avec Lyon + mobilité
- 3ème module:
 - présentation des instances de concertation françaises + ateliers de la gouvernance + guide du questionnement
 - présentation du travail associatif en Suisse + démocratie de concordance (CH) vs démocratie d'alternance (F)
- Conclusion: quelle suite donner à cette rencontre trilatérale ?

Participant-e-s à la rencontre trilatérale du vendredi 16 mai 2008

Pierre	Bargues	Union de quartier de Meylan " <i>Vivre aux Aiguinards</i> " Membre du bureau de LAHGGLO	Grand Grenoble
Jean	Clémancey	Union de quartier " <i>Berriat-St Bruno</i> " Responsable commission transports Président du " Comité de Liaison des Unions de Quartier " (ville de Grenoble)	Grand Grenoble
Pierre	Dutel	Union du quartier " <i>Malherbe</i> " Membre du bureau de Lahgglo et du Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise Responsable du Groupe de Travail SCOT- PARTICIPATION de Lahgglo	Grand Grenoble
François	Hollard	union de quartier " <i>Mutualité-Préfecture</i> " Président de Lahgglo Membre du groupe se travail SCOT-PARTICIPATON et du Conseil de développement	Grand Grenoble
Janig	Mouro	Permanente du Comité de Liaison des Unions de Quartier et de LAHGGLO Présidente des Parents d'Elèves à Biviers Membre du groupe se travail SCOT-PARTICIPATON	Grand Grenoble
Marie-Claude	Dreyer	a occupé de nombreuses responsabilités importantes dans l'animation des territoires sur le plan régional. Après une formation au management elle s'est intéressée au rôle émergent de la société civile en France. Elle est très impliquée dans la mise en oeuvre de la gouvernance territoriale. Elle a été un des piliers de l'avancement de la démarche participative de l'Agenda 21 du Grand Lyon. Elle est rompue à l'animation de groupes de travail au niveau des collectivités et des ateliers de citoyens	Grand Lyon
Agnès	Vincent	a dirigé dans le cadre de la Région Urbaine de Lyon plusieurs associations dans les domaines sociaux et culturels. Elle occupe le poste de Responsable des centres sociaux de la ville de Tarare (entre Lyon et Roanne). Habitant l'agglomération lyonnaise elle a par ailleurs le vécu quotidien, comme beaucoup à Genève, des mouvements pendulaires logement/travail autour de métropoles mal équipées dans ce domaine	Grand Lyon
Alain	Malliet	diplôme de l'EM Lyon a fait une carrière de Directeur export. Il a travaillé plusieurs années à Genève. Il s'intéresse particulièrement aux transports en général et aériens en particulier(notamment liaisons St Exupery/ Cointrin). Impliqué dans la vie culturelle à Romans ("Sillon Alpin" et/ou "Couloir Rhodanien" !) il a été élu par ses pairs Président de l'Association des Musées de Rhône Alpes	Grand Lyon
Robert	Hanskens	a une formation de dirigeant d'établissements hospitaliers. 12 "villes Cifal" www.cifal-lyon.org < http://www.cifal-lyon.org >	Grand Lyon
Jacques	Petit	EML est un ancien cadre dirigeant responsable du développement international au sein d'états majors pluri-nationaux. Au terme de sa vie professionnelle il a été nommé professeur associé en "stratégie des organisations" (IAE / Université Lyon 3). Acteur de la société civile il pratique la démocratie participative dans le cadre de plusieurs instances ou Groupes de Travail de la région R.A. C'est à ce titre qu'il	Grand Lyon

		a réuni l'équipe lyonnaise	
Jacques	Welker	ne sera pas présent à Genève, Ingénieur BTP sa carrière s'est déroulée dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il est proche des milieux de la Communauté urbaine de Lyon. Il est actuellement le délégué du "collège citoyens" au bureau du Conseil de Développement du Grand Lyon. Il fait partie du "noyau dur" de notre réseau et participera à la suite que nous donnerons aux Assises	Grand Lyon
Alain	Rouiller	<ul style="list-style-type: none"> • Président du CLE <i>Conseil lémanique pour l'environnement</i> • Conseiller en mobilité à l'ATE (<i>Association transports et environnement</i>) • Vice-président de Rue de l'Avenir, collectif d'associations qui milite en Suisse romande pour la sécurité des déplacements des plus vulnérables, l'urbanisme de sécurité et la mobilité douce • Secrétaire du Réseau RUES, <i>Réseau francophone pour une mobilité urbaine conviviale et sûre</i> comprend des associations et organismes de Belgique, France, Luxembourg, Québec et Suisse romande ancien député de la République et Canton de Genève 	GE
Michel	Rioche	Vice-président du CLE Délégué de la FRAPNA 74 Président de « Vivre à Arthaz » 74	74
Jean-Louis	Bailly	Membre de la CEST (<i>Coordination économique et sociale transfrontalière</i>)	74
Derek	Christie*	Membre du comité de l'ATE – Genève Chercheur et consultant dans le domaine santé et environnement	GE
Jean-Daniel	Farine	Responsable de <i>Carouge 21</i> (collectif d'associations à Carouge GE) Association des habitants de La Praille Ancien président de l'ATE-Genève	GE
Pierre	Hoffmann* *	Responsable groupe transports publics de l'ATE-GE	GE

* pour le module environnement - santé

** pour le module mobilité

Composition de la CEST et du CLE



CLE Conseil Lémanique pour l'environnement

Le CLE est actif dans l'Ain, en Haute Savoie, à Genève, dans le Pays de Vaud et en Valais
Depuis 1989, il fédère 15 des plus importantes associations de protection de l'environnement du bassin lémanique

Associations membres et associées:

- **ACPAT** Association chablaisienne pour l'aménagement et les transports (Chablais - Haute Savoie)
- **AGENA** Association gessienne de protection de la nature Pays de Gex (Ain)
- **Amis de la Terre**, Haute-Savoie
- **ATE** Association transports et Environnement Genève, Valais et Vaud
- **Equiterre**
- **FNAUT Haute Savoie** Fédération des associations d'usagers des transports
- **FRAPNA** Fédération des associations de protection de la nature Ain et Haute-Savoie
- **GENESIS** Fédération des associations du Genevois (Genevois – Hte Savoie)
- **Pro Natura** Genève, Valais et Vaud
- **WWF** Fonds mondial pour la nature Valais et Vaud

18, rue de Montbrillant CH-1201 Genève

Tél ++4122 777.1002 | Courriel : cle.li@mac.com ou Alain.Rouiller@ate.ch

Internet: <http://www.cle.li> |



CEST Coordination économique et sociale transfrontalière

La CEST, active dans l'Ain, à Genève et en Haute-Savoie, regroupe des associations et organismes français et suisses.

- **Association Savoie – Mont Blanc (économie et solidarité)**
- **ATE Association Transports et Environnement**
- **CFDT Ain et Haute Savoie**
- **Equiterre**
- **MPF Mouvement populaire des familles**
- **SIT Syndicat interprofessionnels des travailleurs/euses**
- **Université populaire de Savoie**

Tél ++4122 777.1002 | Courriel: contact.cest@mac.com | 16, rue des Chaudronniers 1204 Genève

Nota bene: Les deux coordinations totalisent près de 100'000 adhérents